



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 20 a) de l'ordre du jour provisoire *

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise
en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet
mondial pour le développement durable**

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

Rapport du Secrétaire général **

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 64/236 de l'Assemblée générale. Il fait le point sur la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg ainsi que sur les mesures prises par les pouvoirs publics, les organismes des Nations Unies et les principaux groupes pour aider à atteindre les buts et objectifs fixés en matière de développement durable, notamment par le biais de partenariats engagés en faveur de cette cause. Le rapport décrit également l'avancement des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

* A/65/150.

** La présentation tardive du présent rapport est due à la longueur de celui-ci et à la collecte de toutes les contributions du système des Nations Unies concernant la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable. Le présent rapport constitue aussi un élément précieux dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui doit faire l'objet d'un examen minutieux sans précédent.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Présentation	3
III. Rapports récents	6
IV. Thèmes relevant du cycle actuel de la Commission du développement durable	18
V. Thèmes interdisciplinaires	32
VI. Avancement des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	40
VII. Conclusions et recommandations	42

I. Introduction

1. Le présent rapport est préparé en application de la résolution 64/236 de l'Assemblée générale, demande qu'il soit effectivement donné suite aux engagements, programmes et objectifs assortis de délais précis adoptés au Sommet mondial pour le développement durable et que les dispositions relatives aux moyens de mise en œuvre énoncées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg soient appliquées; réaffirme que la Commission du développement durable est l'organe de haut niveau responsable du développement durable au sein du système des Nations Unies et l'instance où sont examinées les questions relatives à l'intégration des trois dimensions du développement durable et décide d'organiser, en 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

2. Ce rapport décrit aussi les progrès accomplis eu égard aux questions soulevées dans la résolution, en mettant en exergue le groupe de thèmes traités par la Commission du développement durable (CDD). Il contient aussi une analyse sur l'avancement des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

3. Il doit être lu avec d'autres rapports rédigés dans le cadre du point de l'ordre du jour sur le développement durable.

II. Présentation

4. Mon rapport 2009 sur le même thème (A/64/275) soulignait le caractère ample et multidimensionnel du développement durable et expliquait pourquoi il ne devait pas être réduit uniquement à l'une des dimensions qui le composent, l'un des « trois piliers » du développement durable: le volet économique social et environnemental. Au contraire, le développement durable offre un moyen de transcender les divisions et de jeter des ponts, pas seulement entre différents programmes économiques, sociaux et environnementaux, mais aussi entre les pays développés et ceux en développement, entre les gouvernements, les entreprises et la société civile et entre les générations actuelles et futures.

5. Le précédent rapport décrivait aussi comment les gouvernements avaient tenté d'appliquer cette idée complexe dans la pratique. En particulier, il démontrait que les objectifs des principaux sommets sur le développement durable ne visaient pas à introduire un nouveau jeu de politiques mais une *approche originale* de l'élaboration et de la planification des politiques, c'est-à-dire des objectifs normatifs (économiques, sociaux et environnementaux), soutenus par un cadre institutionnel (prise en considération par les institutions et les mécanismes de ces préoccupations lors de l'élaboration des politiques) et international (finance, technologies et renforcement des capacités). Enfin, le rapport 2009 examinait l'incidence de la récente série de crises ainsi que des concepts innovants qui ont émergé en réponse à ces dernières, en particulier, les concepts tels que l'économie verte, la nouvelle donne écologique et la croissance écologique.

6. Le présent rapport annuel examine de plus près ces questions, en évaluant les avancées réalisées dans le cadre d'Action 21: Programme d'action pour un développement durable et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Il accorde une attention particulière à la décision de l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/236, d'organiser la Conférence des Nations Unies sur le développement durable,

avec pour objectif de « susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, ainsi que d'évaluer les progrès accomplis et les lacunes restant à combler dans la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable et de relever les défis qui se font jour ».

7. Plusieurs études récentes et documents politiques suggèrent que l'engagement politique en faveur du développement durable s'essouffle depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992. Alors que la plupart des observations ne font que poser cette affirmation en fait, certains vont plus loin et recherchent la preuve empirique ou les raisons sous-jacentes. Les preuves citées le plus souvent avancent la faiblesse accrue voire le déclin des institutions chargées d'intégrer les programmes pertinents, en faisant état de l'altération des ressources humaines et financières, des mandats juridiques, du volume et du caractère prévisible des allocations fiscales. Certaines mentions portent aussi sur la tendance à la « re-fragmentation », c'est-à-dire la volonté de s'éloigner de l'objectif d'intégration et de limiter le développement durable à sa seule composante environnementale. Enfin, certaines études citent des enquêtes sur le niveau de priorité accordé à différentes problématiques mais celles-ci se réfèrent en général à l'environnement et non pas au concept plus complexe du développement durable.

8. Il existe de nombreuses raisons qui expliquent pourquoi le développement durable ne mobilise pas l'engagement politique, mais un thème revient de manière récurrente: la sensation que les approches ou les accords actuels ne sont pas adaptés ou qu'ils ne conviennent pas. Deux exemples notables de ce manque d'adéquation correspondent étroitement aux deux thèmes sélectionnés par l'Assemblée générale dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, à savoir « l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté » et « le cadre institutionnel du développement durable » (résolution 64/236, par. 20 (a)).

9. Le manque d'adéquation entre le développement durable et le cadre économique qui influe sur les actions des ministres des finances ou sur les décisions budgétaires a fait l'objet d'une analyse rigoureuse et de nombreuses recommandations ont été formulées afin de combler cet écart. Pour citer une autorité faisant référence (l'ancien président de la Commission pour le développement durable du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Jonathan Porritt), « il est impossible d'œuvrer correctement en faveur du développement durable tant que le développement durable économique n'est pas érigé en priorité. L'économie est le moteur de tout. Cela ne devrait peut-être pas être le cas mais il en est ainsi. Tout coule alors de source, notamment l'intégralité du répertoire des « mesures de protection de l'environnement », lorsque l'économie d'un pays est élaborée dans une perspective réellement durable ». L'appel intuitif de l'économie verte s'inspire largement de ce principe.

10. De la même manière, il existe différentes références à ce qu'on pourrait appeler une inadéquation institutionnelle. En termes simples, le développement durable aspire à œuvrer sur un plan horizontal à travers les services administratifs, les ministères et les institutions, tandis que les prises de décision et les autorités politiques traditionnelles (contrôle des budgets, nombre d'employés, reconnaissance des acquis) sont organisées sur un plan vertical. Dès lors, même lorsqu'un sous-programme dispose d'un appui politique fort, le développement durable n'est

soutenu d'aucune part. Toute réalisation est dédiée à la gloire des défenseurs de l'un des trois piliers, environnemental, économique ou social, mais rarement à ceux du développement durable. Un cercle vicieux risque alors de se créer et de décourager les parties prenantes potentielles.

11. Un troisième type d'inadéquation évoqué de manière récurrente vise les besoins (en particulier au sein des pays en développement) et les ressources essentielles, financières aussi bien que techniques, disponibles essentiellement dans les pays développés. Le développement durable implique que tous les pays perçoivent le développement et l'éradication de la pauvreté comme un programme mondial commun. Le développement durable nécessite une « phase de transition du développement » (en étendant les bénéfices de la science moderne et de la technologie à tous les habitants de la planète), tout comme il nécessite une phase de transition des ressources (dissociation du bien-être de l'humanité à partir d'une exploitation accrue des ressources) et une phase de transition démographique.

12. L'héritage des sommets mondiaux sur le développement durable vise précisément à corriger ces inadéquations, non seulement en réunissant des pays et des programmes mais aussi en faisant en sorte que « le reste coule de source », en identifiant les politiques économiques intégrées, en permettant au développement durable de revêtir un caractère effectif sans perdre ses aspirations de synergie horizontale au profit de la tentation de l'autorité verticale et en veillant à ce que les ressources mondiales soient pourvues là où elles sont nécessaires. Voilà, en un mot, le défi que l'histoire demande à la génération actuelle de relever; nous espérons que ce sont en ces termes que la future génération se souviendra de Rio de Janeiro 2012.

13. Le succès de cette entreprise devrait être mesuré non pas par la beauté des déclarations politiques mais par les résultats sur le terrain, une convergence à la hausse des conditions de vie et une convergence à la baisse de « l'empreinte écologique ». Les pays riches doivent élaborer des solutions pour maintenir voire améliorer le bien-être de leurs citoyens à travers des actions assurant le plein-emploi, des emplois décents, des systèmes de santé adéquats et des possibilités accrues en matière d'innovation et de créativité. La simple délocalisation des industries polluantes et à forte intensité de ressources n'est plus une option réaliste. Les pays pauvres doivent surmonter la pauvreté, la faim, la maladie, la pénurie d'énergie et la pression croissante de l'environnement et la croissance économique continuera d'être un ingrédient incontournable dans la quête d'un avenir prévisible mais une fois encore, le vieux paradigme « la croissance d'abord, le nettoyage après », n'est plus réaliste.

14. Les menaces multiples que nous avons observées ces dernières années, notamment les menaces visant les programmes de développement et les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que l'émergence des limites de la planète mettent en exergue l'urgence du renouvellement de l'engagement politique et d'une action énergique en vue de réunir ces dimensions et d'intégrer l'environnement, le développement et la société. Ces menaces mettent en garde non seulement contre les revirements de situation mais aussi les points de basculement potentiels, les seuils critiques et les conséquences irréversibles qui altèrent la solidarité, réduisent les options et remplacent l'espoir par la terreur, que les menaces soient liées au

changement climatique, à des choix technologiques non viables, au désespoir en matière de développement ou à la perte de la diversité culturelle ou biologique¹.

15. Pour relever ce défi, les secteurs clés de la société mondiale doivent bien comprendre que la nature interconnectée et la gravité de la situation¹ et poser les fondations d'une nouvelle manière de penser, d'agir et d'être qui doit être formulée de manière urgente afin de façonner un avenir pour la paix, la prospérité, la liberté, l'équité et la viabilité. À cette fin, le présent rapport entend offrir une évaluation franche (jusqu'ici trop modeste) des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs en matière de développement durable.

III. Rapports récents

Éradication de la pauvreté et développement humain durable

16. Il est pertinent que les premiers chapitres d'Action 21 abordent les questions de l'éradication de la pauvreté et de la gestion de la population. Le développement s'étend au-delà de l'expansion des revenus et de la santé. Il doit être axé principalement sur les êtres humains². Un monde durable n'est pas concevable si au moins trois conditions ne sont pas satisfaites: un monde sans pauvreté, un monde où la population ne croît pas et un monde dans lequel la pression nette sur les ressources naturelles n'augmente pas.

17. Toutefois, les événements depuis l'adoption d'Action 21 ont réussi à faire passer un message clair, avec une force et une intensité croissantes : le temps n'est pas une composante infinie. Le monde ne dispose pas d'une période infinie pour atteindre les objectifs liés de manière inextricable d'Action 21. Le temps n'est pas infini.

18. Le Sommet du Millénaire des Nations Unies a reconnu ce défi et cherché à accélérer l'éradication de la pauvreté. En effet, il est en partie responsable des avancées régulières observées eu égard à cet objectif au cours des dix dernières années, bien que les crises survenues en 2008-2009 aient généré des revers notables³. Dans son ensemble, le monde en développement est sur la bonne voie pour atteindre la cible de réduction de la pauvreté d'ici 2015⁴. Toutefois, il convient de rappeler que presque un milliard de personnes vit toujours sous le seuil de pauvreté international (1,25 dollar par jour) et que plus de deux milliards de personnes gagnent moins de 2 dollars par jour³.

19. De plus, les moyennes mondiales et régionales masquent des différences et des inégalités importantes. Depuis 2000, 49 pays ont enregistré une réduction du

¹ Rockstrom J., et al., 2009, «A safe operating space for humanity», *Nature*, vol. 461, pages 472-475 (septembre 2009); *Great Transition: The Promise and Lure of the Times* (La grande transition: la promesse et le leurre de la période à venir) Paul Raskin et autres, Stockholm Environment Institute, Boston (États-Unis) 2002.

² *Rapport mondial sur le développement humain*, 1990 (Programme des Nations Unies pour le développement) (New York, PNUD et Oxford University Press, 1990).

³ Nations Unies, Rapport 2010 des objectifs du Millénaire pour le développement.

⁴ À l'exception des pays en développement (voir ci-dessous) pour lesquels les données disponibles ne permettent pas de mesurer les progrès accomplis depuis 1990.

taux de pauvreté suffisante pour réduire de moitié les niveaux de pauvreté de 1990 et atteindre la valeur définie dans les objectifs du Millénaire pour le développement et 38 accusent un retard et n'atteindront probablement la cible fixée. Pour 57 pays (dont 22 sont situés en Afrique subsaharienne), les données disponibles sont insuffisantes pour évaluer tout progrès⁵. Les régions où les taux de pauvreté restent élevés sont l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud, tandis que les réductions les plus fortes en matière de pauvreté continuent d'être observées en Asie de l'Est. Si l'on situe le seuil de pauvreté à 1,25 dollar par jour, les taux de pauvreté devraient passer de 51 % en 1990 à 24 % en 2015 et le nombre de personnes vivant dans une pauvreté extrême devrait diminuer de 188 millions.

20. Au-delà du niveau très bas des revenus, des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines mais des zones d'ombre importantes subsistent, notamment la diminution de la dénutrition chez les enfants (qui génère des conséquences graves pour leur développement futur), la mortalité maternelle⁶ et la scolarisation des filles (en particulier en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne)⁷.

21. Une deuxième dimension du développement humain durable est l'accès aux services, qui est lié au niveau d'urbanisation. La population urbaine mondiale dépasse désormais la population rurale mondiale (voir figure I). Les villes offrent l'occasion d'exploiter des ressources, notamment les terres, de manière plus efficaces tout en améliorant la qualité de vie de l'homme, mais elles génèrent aussi une pression sur la gouvernance et la planification urbaine⁸, en particulier pour protéger le bien-être des habitants pauvres des villes. Bien que 22 millions d'habitants de taudis dans les pays en développement aient vu leur sort s'améliorer, chaque année entre 2000 et 2010, par suite de l'amélioration des conditions de vie dans les bidonvilles, le nombre d'habitants des bidonvilles a augmenté, passant de 776,7 millions en 2000 à 827,6 millions en 2010⁸. La pression ne fera qu'augmenter à l'avenir, lorsque 80 % des augmentations nettes de la population urbaine entre 2009 et 2030 résideront dans les pays en développement.

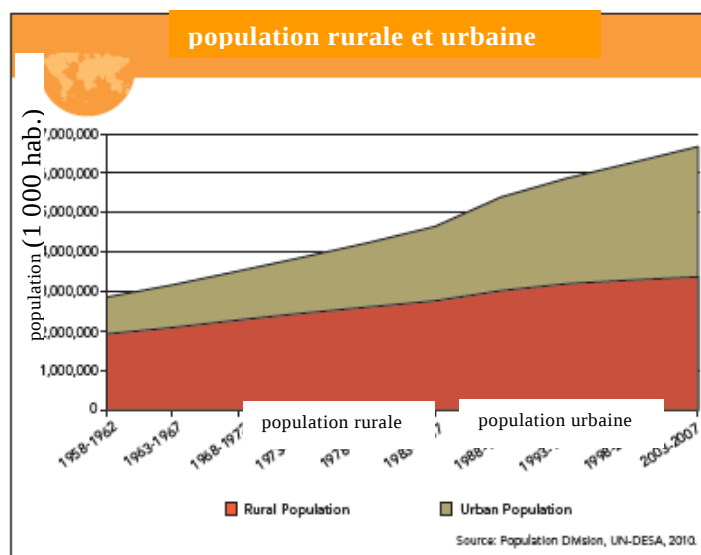
⁵ Indicateurs du développement dans le monde 2010, Banque mondiale (Washington D.C., 2010).

⁶ Chaque année, 350 000 à 500 000 femmes meurent suite à des complications de la grossesse ou de l'accouchement. Elles résident presque toutes dans des pays en développement et 15 à 20 millions souffrent de morbidité maternelle. Voir le document «Women's Health and the MDGs» (Focus on 5, *Women Deliver*), disponible à l'adresse Internet suivante:
<http://www.unfpa.org/webdav/site/global/shared/documents/publications/2009/Focus-on-5.pdf>

⁷ Ibid. La scolarisation a progressé dans l'enseignement primaire, au point d'atteindre 89 % dans le monde en développement. Mais elle ne progresse pas à un rythme suffisant pour garantir que tous les enfants, garçons et filles, termineront un cycle primaire complet d'ici 2015.

⁸ *L'état des villes dans le monde 2010-2011: réduire la fracture urbaine*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-Habitat.

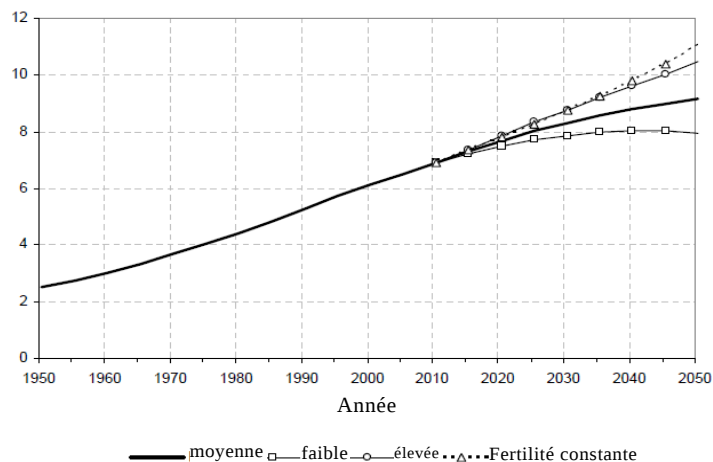
Figure I
Population rurale et urbaine, 1958-2007



Source : ONU-Habitat, *L'état des villes dans le monde 2010-2011: réduire la fracture urbaine*, 2010.

22. Cette situation renvoie aussi à la problématique de la croissance mondiale de la population. Alors que les projections concernant la croissance mondiale de la population sont sans cesse revues à la baisse, la population ne cesse de croître et la plupart des 2,3 milliards de personnes qui viendront s'ajouter à l'avenir à la population mondiale résideront dans les pays en développement. Selon les estimations, la population des pays en développement devrait augmenter de 5,6 à 7,9 milliards entre 2009 et 2050 et celle des régions développées devrait peu évoluer, en passant de 1,23 à 1,28 milliard, (si l'on inclut la migration nette de 130 millions de personnes provenant de pays en développement)⁸.

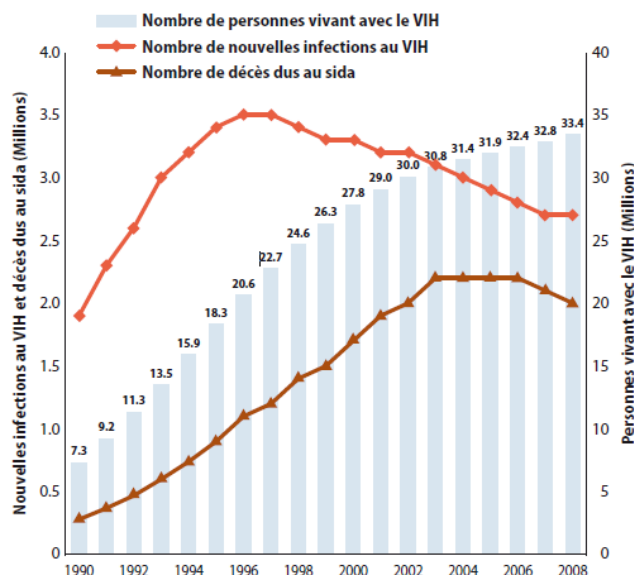
Figure II
Population mondiale, 1950-2050, selon différentes projections et variantes



Source: Division de la population, Département des affaires économiques et sociales.
World Population Prospects: The 2008 Revision (Nations Unies, 2009).

23. La santé constitue une troisième dimension du développement humain durable. Dans ce domaine aussi, des progrès ont été réalisés, en grande partie grâce à la campagne des objectifs du Millénaire pour le développement, dans le contrôle du VIH, du paludisme et de la tuberculose. À l'échelle mondiale, la propagation du VIH et le nombre de décès liés à cette maladie ont atteint un plateau, respectivement, en 1996 et en 2004, bien que le VIH reste l'agent infectieux le plus létal au monde. En 2008, le nombre de nouvelles infections a baissé de 3,5 à 2,7 millions et la mortalité liée au sida est passée de 2,2 à 2 millions. L'Afrique subsaharienne reste la région la plus durement touchée, avec 72 % de toutes les nouvelles infections au VIH en 2008³. (voir figure III)

Figure III
Nombre de personnes vivant avec le VIH, nombre de personnes nouvellement infectées par le VIH et nombre de décès dus au sida dans le monde, 1990-2008



Source: *Objectifs du Millénaire pour le développement*, Rapport 2010

24. Des fonds en nette augmentation et une attention plus grande au problème du paludisme ont permis d'accélérer des interventions critiques mais la moitié de la population mondiale reste exposée à cette maladie et quelque 243 millions de cas auraient causé près de 863 000 décès en 2008, dont la grande majorité (89 %) en Afrique³.

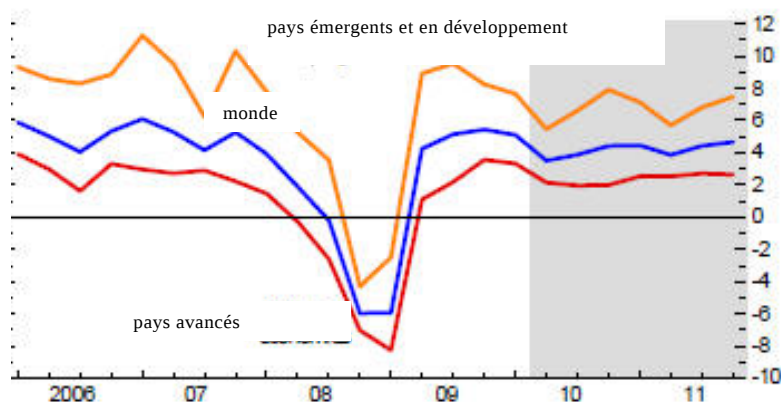
25. En 2008, on estimait le nombre de cas de tuberculose à 11 millions. Les taux de prévalence diminuent dans toutes les régions sauf dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) et en Afrique subsaharienne. En 2007, on enregistrait 13,7 millions de cas au niveau mondial, une légère baisse par rapport aux 13,9 millions en 2006, tandis que le nombre de décès dus à cette maladie s'élevait à 1,3 million⁵. En 2008, 1,8 million d'individus sont décédés suite à cette maladie, dont la moitié vivait avec le VIH³.

26. Une quatrième dimension du développement humain durable est la croissance économique, dont l'incidence sur les prises de décision ainsi que les autres objectifs de la société dépasse de loin l'économie et demeure la préoccupation principale dans le cadre de l'élaboration des politiques et le défi du développement durable. Tout d'abord, les revenus par habitant, liés étroitement à la réalisation des objectifs de développement humain, révèlent les énormes disparités qui existent dans le monde (voir figure IV) et le fossé s'est plutôt creusé au cours des trente dernières années. Le taux de croissance économique global demeure le meilleur élément permettant de prédire la réalisation de la réduction de la pauvreté et un facteur clé de la solidarité sociale, en encourageant la coopération ainsi que l'innovation et

l'apprentissage et en renforçant les capacités du secteur public à offrir des services sociaux et protéger les plus vulnérables.

27. L'accélération de la croissance économique dans les économies émergentes et en développement depuis le milieu des années 90, notamment dans plusieurs grands pays en développement où se trouve la majorité de la population mondiale, constitue un point positif. Toutefois, la série de crises observées en 2008 et 2009 a renversé la tendance positive (voir figure IV) et a influé négativement sur les résultats des objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, il convient d'admettre que même la tendance précédente était loin d'être générale et que le taux de croissance est plus faible dans les pays moins avancés, en particulier en Afrique subsaharienne, dans les États sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Figure V
Croissance mondiale



Source: IMF staff estimates.

Source: Fonds monétaire international, World Economic Outlook, mise à jour, disponible à l'adresse suivante: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2010/update/02/index.htm>.

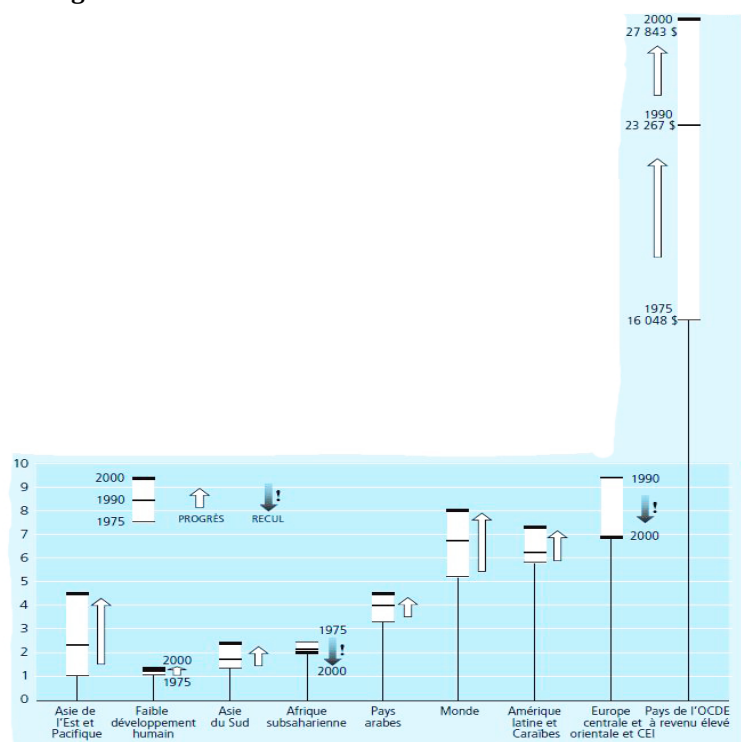
28. Le défi dans ce domaine reste de taille. Les revenus des pays les plus pauvres devront être multipliés par 20 tandis que nombre de pays intermédiaires plus aisés devront multiplier leur revenu par habitant par 5 ou 10 pour réaliser un développement humain suffisant. Même avec les taux de croissance les plus prometteurs observés ces vingt dernières années, il faudra beaucoup de temps. De plus, de nombreux sociologues et scientifiques de la nature rappellent que le temps n'est pas une composante infinie, que les activités de l'homme ont déjà commencé à éroder la structure de la nature et que plusieurs limites planétaires, notamment le changement climatique, sont sur le point d'être franchies⁹.

⁹ Par exemple, voir J. Rockstrom et al., 2009; A. Simms, V. Johnson, and P. Chowla, *Growth Is 'nt Possible. Why We Need a New Economic Direction* (NEF, 2010); Tim Jackson, *Prosperity Without Growth? The transition to a sustainable economy* (Royaume-Uni, 2009), Peter Victor, *Managing Without Growth: Slower by Design, Not Disaster* (Edward Elgar Publishing Ltd, Royaume-Uni, 2008), James Gustav Speth, *The Bridge at the End of the World: Capitalism, the Environment and crossing from Crisis to Sustainability* (Yale University Press, New Haven,

29. L'important n'est pas de savoir si ces prévisions sont exactes mais qu'elles invitent les décideurs à définir les possibilités d'un monde au sein duquel le caractère inéluctable de la croissance ne va pas nécessairement de soi. Elles soulèvent clairement de nombreuses questions, notamment si et comment les niveaux de consommation les plus élevés peuvent accuser une baisse, non seulement pour relâcher un peu la pression sur l'environnement mais aussi pour permettre aux pays pauvres d'atteindre leurs objectifs en matière de développement, si de telles réductions peuvent être réalisées de manière à ne pas altérer le bien-être des riches ainsi que des pauvres dans un monde où tout est étroitement lié. Il s'agit d'un défi devant lequel nous ne pouvons pas détourner les yeux, que nous soyons décideurs, planificateurs, leaders d'opinion, visionnaires, dirigeants d'entreprise, acteurs de la société civile ou responsables politiques. Le temps nécessaire pour atteindre un développement durable pourrait nous manquer. Le temps n'est pas une composante infinie.

Figure IV

Disparités de revenu au niveau mondial: y a-t-il un effet de rattrapage entre régions?



Source: PNUD, *Rapport 2002 sur le développement humain* (New York et Oxford, Oxford University Press, 2002)

2009); Bill McKibbin, *Deep Economy: The Wealth of Communities et the durable future* (Henry Holt, New York, 2010).

Conservation et gestion des ressources naturelles en faveur du développement

30. Le débat ci-dessus relatif à la croissance a été déclenché en grande partie par l'accumulation de preuves attestant de la pression insoutenable exercée par les activités humaines sur les ressources naturelles. Le Prix Nobel Paul Crutzen a évoqué une nouvelle ère géologique, l'Anthropocène, caractérisée par la forte influence des activités de l'homme sur le monde naturel.

31. Au cours des cinquante dernières années, l'homme a généré des modifications au niveau des écosystèmes de manière plus rapide et plus extensive qu'au cours de toute autre période comparable dans l'histoire de l'humanité, en grande partie pour satisfaire une demande à croissance rapide de denrées alimentaires, d'eau douce, de bois de construction, de fibres et de combustible, avec pour conséquence une perte substantielle de la diversité biologique sur la Terre, dont une forte proportion de manière irréversible. Il convient de reconnaître que cette évolution a permis d'améliorer sensiblement le bien-être de l'Homme et le développement économique, mais ces gains ont été acquis de manière croissante au prix d'une dégradation de nombreux services d'origine écosystémique, de risques accrus d'apparition de changements non-linéaires et de l'accentuation de la pauvreté pour certaines catégories de personnes. Ces problèmes, à moins d'y trouver une solution, auront pour effet de diminuer de manière substantielle les avantages que pourraient tirer des écosystèmes les générations futures voire toute possibilité de survie. Déjà, on observe une augmentation sensible de l'incidence des catastrophes naturelles liées par la dégradation de l'environnement ou exacerbée par cette dernière. Les inondations et la sécheresse touchent 270 millions de personnes par an et tuent plus de 100 000 personnes chaque année. La dégradation et la pollution des écosystèmes sont également une composante importante du manque d'accès de 900 millions de personnes à l'eau potable. Dans certains scénarios, la perte de services écosystémiques est décrite comme ayant pour résultat une perte de la production alimentaire mondiale allant jusqu'à 25 % d'ici à 2050 et associée à la famine et à la propagation de la pauvreté dans de nombreuses régions¹⁰.

32. Alors que cette situation constitue un véritable défi pour l'espèce humaine en général, elle prend toute sa dimension dans le cadre des pays en développement. Tout d'abord, pour de nombreux pays en développement, la gestion des ressources naturelles constitue toujours l'aspect unique le plus important de la vie, des modes de subsistance, de l'économie et des stratégies de survie. Les personnes pauvres et marginalisées sont, en règle générale, directement tributaires des services environnementaux et la dégradation permanente du stock des ressources naturelles influe sur leur vie et leurs moyens d'existence de manière disproportionnée. Deuxièmement, les pays en développement disposent de ressources financières, technologiques et institutionnelles plus limitées pour faire face aux incidences négatives des changements environnementaux. Troisièmement, l'émergence de limites planétaires et leurs implications sur la croissance économique, notamment la croissance de la consommation des matières, s'érige en défi critique pour le bien-être actuel et futur des pays en développement.

¹⁰ PNUE, *Dead Planet, Living Planet – Biodiversity and Ecosystem Restoration for Sustainable Development. A Rapid Response Assessment* (C. Nellemann, E. Corcoran Eds, Publication des Nations Unies, Sales number: 10.III.D.9).

33. Le rapport de Founex, rédigé en 1971 par des experts de pointe en préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement distingue différents types de défis environnementaux auxquels sont confrontés les pays en développement, notamment ceux générés par le sous-développement (par exemple, le manque d'accès à de l'eau potable ou à des installations sanitaires), les problèmes environnementaux locaux liés au processus de développement économique (par exemple, la pollution atmosphérique, la dégradation des sols) et les problèmes environnementaux mondiaux. Le rapport de Founex plaide en faveur d'une stratégie susceptible d'accélérer le processus de développement en vue d'améliorer le premier jeu de problèmes et de fournir aux pays en développement les outils politiques nécessaires pour aborder le deuxième jeu de problèmes. Enfin, les pays en développement ont besoin d'aide pour couvrir les coûts supplémentaires de toute action nécessaire en vue de remédier aux problèmes environnementaux mondiaux.

34. Les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment les cibles relatives à l'approvisionnement en eau potable et aux services d'assainissement, peuvent être perçus comme une tentative de traiter les problématiques environnementales relevant du premier type. Il est urgent d'entretenir la dynamique enclenchée à cet égard et d'assurer la réalisation des cibles pertinentes. À l'autre extrémité, une attention internationale considérable se porte sur des problèmes environnementaux, notamment l'appauvrissement de la couche d'ozone, le changement climatique, l'acidification des océans, la perte de la biodiversité et la déforestation. Certaines problématiques clefs à cet égard sont soulevées à la section V ci-après (« Questions interdisciplinaires »).

35. Plusieurs stratégies et outils ont vu le jour afin de permettre aux pays d'affronter le deuxième ensemble de défis, notamment ceux relatifs à la pollution atmosphérique, la gestion des déchets, les transports, les activités minières, la gestion des produits chimiques, l'occupation des sols, etc. Comme on peut le constater, certains d'entre eux sont identiques aux thèmes actuels de la Commission du développement durable et seront abordés dans la section IV ci-après.

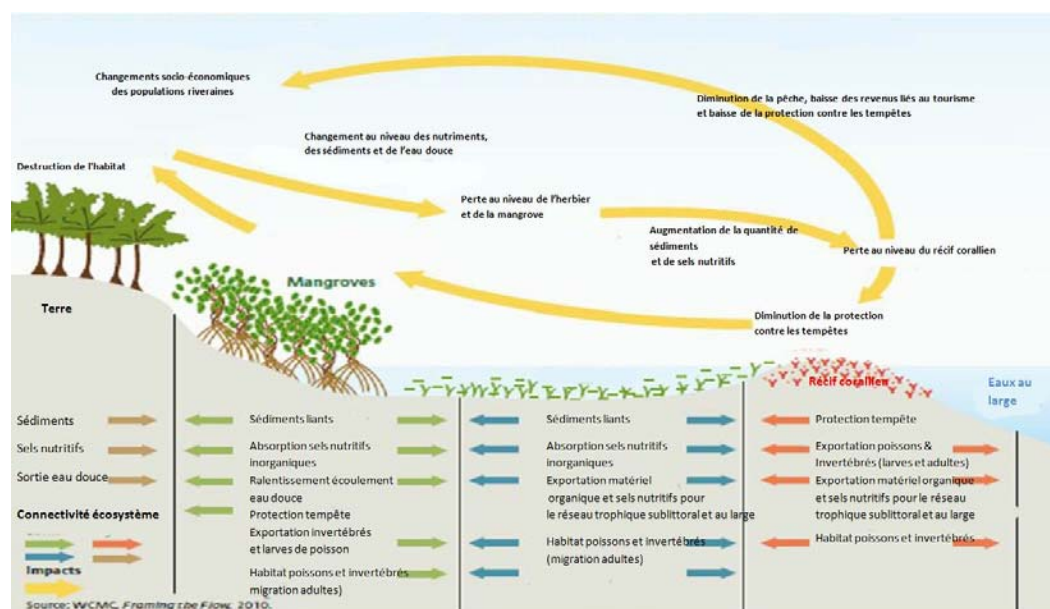
36. L'urgence d'une restauration écologique des écosystèmes dégradés est de plus en plus reconnue, au fur et à mesure que les systèmes sont altérés. Certaines études indiquent qu'il s'agit d'un investissement économiquement viable. En comparaison de la perte des services écosystémiques, des mesures de restauration appropriées et bien planifiées peuvent donner des rapports coûts/bénéfices de 3 à 75 sur les investissements et un taux de rendement interne de 7 à 79 % selon l'écosystème restauré et son contexte économique. Ce sont donc dans de nombreux cas, des investissements publics extrêmement rentables qui comprennent la création d'emplois directement ou indirectement liés à l'amélioration de l'environnement et de la santé¹⁰. Il est plus efficace de relever les défis posés par l'atténuation et la prévention des catastrophes causées par des inondations et des tempêtes en réduisant le déboisement des bassins versants et en restaurant les zones humides, les mangroves et les récifs coralliens¹⁰. De la même manière, la gestion de l'eau dans les zones rurales est plus aisée à travers la restauration des bassins versants, les zones riveraines et les zones humides des écosystèmes. La restauration des zones humides pour aider à filtrer certains types d'eaux usées peut être une solution tout à fait viable aux problèmes de gestion des eaux résiduelles. Les zones humides boisées traitent une quantité d'eaux usées plus importante par unité énergétique et ont un rapport coût-bénéfice de 6 à 22 fois plus élevé que les stations d'épuration classiques utilisant la filtration sur sable¹⁰.

37. Toutefois, il existe nombre de défis à relever pour améliorer la conservation de la biodiversité et la protection des services écosystémiques. L'un des principaux est la conception de systèmes d'incitation en vue de renforcer la conservation et la bonne intendance de l'environnement. Les solutions de partage des risques et des avantages liés aux ressources naturelles peuvent jouer un rôle important en validant et en protégeant les savoirs traditionnels et autochtones. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a créé une base de données (<http://www.wipo.int/tk/en/databases/contracts/index.html>) qui contient des exemples de méthodes qui ont effectivement permis d'aboutir à des conditions convenues d'un commun accord pour l'accès aux ressources et le partage des avantages. Le Comité intergouvernemental a également œuvré à l'élaboration de principes de large portée et de projets de document relatifs à des lignes directrices en ce qui concerne les éléments de la propriété intellectuelle associés aux arrangements touchant au partage équitable des avantages, conformément à l'invitation de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

38. La conservation, notamment à travers la désignation de zones protégées, est effectivement l'option la moins onéreuse et la meilleure. Toutefois, les zones protégées ne représentent respectivement que 13 %, 6 % et 1 % des terres, des zones côtières et des océans de la planète. Sur le reste des 80 à 90 % de la superficie de la planète, pratiquement un tiers des écosystèmes est déjà directement consacré à des activités humaines, agriculture et villes par exemple, et un autre tiers s'est dégradé dans une certaine mesure¹⁰ (voir figure VI).

Figure VI

Connectivité de l'écosystème et incidences des activités de l'homme sur les services écosystémiques



Source: PNUE, *Dead Planet, Living Planet – Biodiversity and Ecosystem Restoration for Sustainable Development. A Rapid Response.*

39. Une implication directe de la dégradation des écosystèmes est la sécurité alimentaire, qui dépend de la pertinence de la gestion des ressources naturelles. Le cadre d'action global sur la sécurité alimentaire met en exergue le principe du double calendrier, c'est-à-dire améliorer les pressions immédiates et promouvoir des mesures à long terme en faveur d'une production alimentaire durable. Le Programme alimentaire mondial a mis en place des programmes afin d'accroître la sécurité alimentaire et protéger les moyens d'existence, par le biais d'activités dans les domaines de l'agriculture, de la gestion des ressources, de la conservation de l'eau et des récoltes, de la sylviculture, des infrastructures et du renforcement des capacités.

40. Pour que la production alimentaire durable devienne une réalité, il faudra une action concertée à différents niveaux, depuis le niveau des exploitations jusqu'à celui des politiques économiques, en passant par celui de la science et de la technologie. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en coopération avec de nombreux partenaires, œuvre à faciliter l'adoption à l'échelle mondiale de politiques d'intensification durable de la production agricole, en encourageant la concertation entre les secteurs agricole et environnemental et entre les secteurs public et privé et la société civile ainsi qu'en harmonisant et en continuant à améliorer l'adoption des instruments, conventions et traités internationaux ayant un rapport avec l'intensification de la production agricole. Le nouveau cadre stratégique de la FAO, adopté en 2009, inclut l'Objectif stratégique A portant sur l'intensification durable de la production agricole, tandis qu'en 2010, une stratégie pour l'intensification durable de la production agricole à travers une approche écosystémique et la consolidation d'un environnement porteur a été approuvée par les États Membres.

41. Parallèlement, il est plus facile de résoudre les problèmes de dégradation des sols, d'érosion, de surpâturage et de perte de la fertilité des sols, de pollinisation et de lutte contre les parasites naturels par des pratiques d'utilisation plus durable et de restauration des terres. Les invasions d'espèces exotiques peuvent dans bien des cas être traitées par des activités de restauration, notamment en réintroduisant des méthodes de culture plus organiques. Selon les estimations, ces méthodes fournissent au moins 25 % de services écosystémiques de plus que les pratiques agricoles classiques.

42. La pollution atmosphérique constitue un défi de taille croissant qui génère des problèmes de santé, notamment pour les plus vulnérables, ainsi que l'appauvrissement de la couche d'ozone et le changement climatique. Au cours des dernières années, la communauté internationale a admis de plus en plus souvent que la pollution atmosphérique et le changement climatique étaient liés de différentes façons et que ces problématiques avaient tout à gagner d'une politique intégrée œuvrant conjointement pour l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Parallèlement, la compréhension scientifique eu égard à la manière dont les changements au niveau des différents polluants dans l'atmosphère peuvent influencer (négativement ou positivement) sur le réchauffement global ne cesse d'évoluer.

43. S'agissant des défis environnementaux à l'échelle mondiale, le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone de

L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a favorisé l'élimination progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Bon nombre de ces substances, comme les chlorofluorocarbones (CFC) sont des gaz à effet de serre. Leur élimination progressive a également considérablement réduit les émissions d'équivalent-dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère. Cette réduction est obtenue à la fois directement, grâce au remplacement des CFC, et indirectement, par les économies d'énergie qui rendent possibles les nouvelles technologies moins énergivores adoptées par l'industrie. L'impact climatique total net de l'ensemble des projets de l'ONUDI relevant du Protocole de Montréal a été, selon les estimations, une réduction d'environ 359 millions de tonnes d'équivalent-CO₂.

44. Il est possible de régler en partie les problèmes d'atténuation des changements climatiques et de piégeage du carbone par la conservation et la restauration de puits carbone comme les forêts, des pratiques agricoles plus durables et la remise en état des écosystèmes marins. Le Programme REDD+ (Réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts) pourrait permettre de réduire de moitié les taux de déboisement d'ici à 2030, de diminuer les émissions de 1,5 à 2,7 Gt de CO₂ par an pour un coût de 17,2 milliards à 33 milliards de dollars par an, mais avec des bénéfices à long terme estimés à 3,7 trillions de dollars en termes de valeur actuelle¹⁰.

45. La Caisse du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a octroyé au total, depuis sa création, des financements d'un montant de quelque 2,7 milliards de dollars en faveur du domaine ciblé du changement climatique¹¹. La FEM a mobilisé des contributions volontaires à hauteur de 224 millions de dollars en faveur du Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés et elle a reçu 169 millions à ce titre¹². La FEM a mobilisé des contributions volontaires d'un montant de 147 millions de dollars en faveur du Fonds spécial pour les changements climatiques, pour lequel elle a déjà reçu 110 millions de dollars¹³. Par ailleurs, en juin 2010, les ressources disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale créé aux fins du fonds pour l'adaptation (Adaptation Fund Trust Fund) s'élevaient à 145 millions de dollars. La Caisse a approuvé quatre projets pour un total de 21,8 millions. Depuis le lancement du programme de monétisation en mai 2009, les ventes de réductions d'émissions certifiées dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre (MDP) ont généré 85,26 millions de dollars de revenus. On estime que le Fonds pour l'adaptation pourrait disposer, d'ici à décembre 2012, de ressources comprises entre 297 millions de dollars et 438 millions de dollars environ.

¹¹ Juin 2009. Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Bureau de l'évaluation. *Quatrième bilan global du FEM*, Version abrégée (GEF/A.4/4), mars 2010.

¹² Juin 2010.

¹³ Février 2010.

IV. Thèmes relevant du cycle actuel de la Commission du développement durable

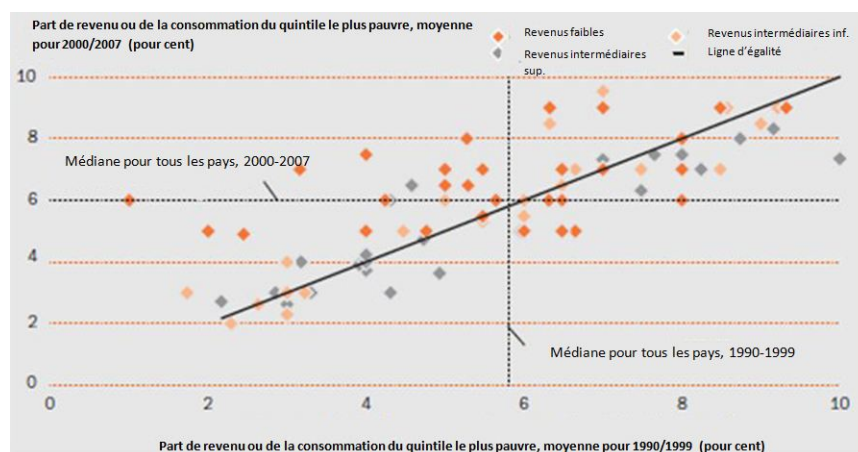
46. Comme nous l'avons vu précédemment, le cycle thématique actuel de la Commission du développement durable (CDD) inclut de nombreux points liés aux dégâts causés à l'environnement, notamment la gestion des substances chimiques, les activités minières, les transports, la gestion des déchets, la consommation et la production durables. L'objectif du processus d'élaboration de la politique jusqu'à présent visait à offrir aux pays des outils et des ressources afin de s'assurer que l'accroissement du bien-être de l'homme ne se fasse pas au prix de dommages irréversibles pour les ressources environnementales.

Promotion de modes de consommation et de production durables

47. La consommation et la production durables visent à faire davantage et mieux avec moins. Offrir plus de services de qualité supérieure aux clients (à partir des mêmes biens voire une quantité moindre) tout en recourant à moins de ressources matérielles et en exerçant une pression moins forte sur l'environnement et les écosystèmes. En fait, il s'agit de briser les liens entre le bien-être économique et social, d'une part, et l'exploitation des ressources et la pollution, d'autre part.

48. L'un des défis majeurs consiste dans le fait que la croissance totale de la consommation de matières a largement contribué à l'amélioration de la consommation des plus pauvres. Les 20 % les plus pauvres de la population représentent uniquement 6 % de la consommation ou du total revenus. Depuis 1990, cette portion a augmenté principalement dans les pays à faible revenu tandis qu'elle a diminué dans les pays à revenu intermédiaire (voir figure VII). En d'autres termes, s'il peut être nécessaire, d'une part, de définir comment les consommateurs nantis peuvent réduire leur incidence sur l'environnement, il est également urgent de dissocier le développement nécessaire de la consommation des plus démunis de cette tendance. À cette fin, il convient de promouvoir l'éducation et les initiatives de sensibilisation, des politiques économiques pertinentes et des mesures motivantes, une planification et une gestion efficace, ainsi que la conception ou l'amélioration de processus de production, des modèles durables de l'utilisation des ressources, tout en réduisant l'intensité matérielle, la pollution et les déchets. Les entreprises des pays développés peuvent aller plus loin, en diffusant leurs technologies et leur savoir-faire auprès de leurs fournisseurs et de leurs partenaires à travers le monde.

Figure VII
Portion des revenus ou de la consommation du quintile le plus pauvre, moyenne pour la période 2000-2007 (en %)



Source: Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde*.

49. La Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014) a été adoptée par l'Assemblée générale en 2002. Elle vise à promouvoir des compétences ainsi que des attitudes durables, s'inspirant d'une réflexion créative et critique, afin de favoriser la résolution et la gestion des problèmes qui jalonnent la voie du développement durable. Une analyse à mi-parcours¹⁴ de la Décennie met en exergue la nécessité de réorienter l'éducation et le matériel didactique vers une approche plus interdisciplinaire et holistique et de faire évoluer les méthodes pédagogiques depuis le transfert des connaissances vers une culture plus active des étudiants comme agents du changement dans leurs communautés. Elle fait également état de la nécessité de renforcer les capacités des enseignants dans le cadre de l'utilisation de ces nouvelles méthodes d'apprentissage.

Élaboration d'un cadre décennal de programmes

50. Le Sommet mondial pour le développement durable (2002) invitait les États Membres et la société civile à: « encourager et promouvoir l'élaboration d'un cadre décennal de programmes à l'appui des initiatives régionales et nationales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables »¹⁵. Le thème d'un cadre décennal de programmes est à l'ordre du jour de la 19^e session de la Commission du développement durable. Son objectif général vise à soutenir,

¹⁴ *Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD 2005-2014) – Contexte et structures de l'éducation pour le développement durable* (Paris, 2009).

¹⁵ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable*, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002 (Publication des Nations Unies, Numéro de vente: E.03.II.A.1 et rectificatif) chap. I, résolution 2, annexe, Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »), par. 15.

élargir, étendre, agir en synergie et développer les activités en faveur de l'adoption de modes de consommation et de production durables »¹⁶.

51. Afin de soutenir l'élaboration du cadre de programmes, le Département des affaires économiques et sociales et le PNUE, avec la collaboration de plusieurs États Membres, et la participation active de grands groupes et d'autres parties prenantes, ont lancé le Processus de Marrakech, une série d'initiatives impliquant de multiples acteurs, organisées sous la forme d'équipes de projet, afin d'identifier des exemples des pratiques, politiques, outils analytiques, partenariats et projets les plus pertinents et élaborer et étendre ainsi les réseaux et les communautés de praticiens au niveau national, régional (par exemple, les tables rondes africaines sur la consommation ou la production durables, le conseil régional d'Amérique latine sur la consommation et la production durables) et international. Les thèmes des sept équipes de projet sont les suivants: éducation, tourisme durable, pratiques durables de passation des marchés publics, produits durables, aménagement et construction durables, coopération avec l'Afrique et modes de vie durables.

52. Il serait important qu'un cadre décennal traite les défis suivants liés au développement durable: institutionnalisation des préoccupations liées aux modes de consommation et de production durables dans le cadre des systèmes éducatifs mais également dans le cadre de la gouvernance locale, nationale, des entreprises et internationale; identification d'actions et d'initiatives prioritaires à divers niveaux; soutien à un apprentissage entre pairs; mobilisation en vue de développer les initiatives et programmes positifs; encouragement à des politiques économiques et financières et à des investissements privés et publics qui soutiennent la viabilité à long terme et création de conditions favorables à la recherche, à l'innovation et au développement des secteurs les plus difficiles¹⁶, conformément aux objectifs directeurs de Johannesburg, c'est-à-dire veiller à l'amélioration du niveau de vie des populations pauvres, même si les choix de consommation des riches tendent à une moindre utilisation des ressources et à une réduction des dommages causés à l'environnement; dissocier la croissance économique et la dégradation de l'environnement, en termes relatifs et en termes absolus dans tous les cas possibles, conformément à la volonté d'éliminer la pauvreté et d'améliorer universellement les conditions de vie des êtres humains; stimuler la demande et l'offre de produits et services viables à long terme; promouvoir des choix de consommation et des modes de vie plus durables et produisant ou émettant moins de substances carboniques; améliorer le développement social en investissant dans les personnes et les communautés, par exemple, dans le cadre d'un nouveau Pacte vert mondial¹⁶.

53. Le cadre décennal de programmes doit permettre au minimum d'organiser et de partager les connaissances et les informations, et d'actualiser en permanence le savoir fondamental, à partir des enseignements tirés de l'expérience sur le terrain. Tout en renforçant les instruments et en les transformant en ensembles prêts à l'usage, les programmes en question devraient être également un cadre de formation des auteurs des politiques et autres acteurs à l'utilisation des instruments pertinents. Ces programmes pourraient aider les décideurs à sélectionner et appliquer un ensemble approprié de programmes et politiques, afin d'éliminer les obstacles et les

¹⁶ Rapport du Secrétaire général intitulé *Examen de la mise en œuvre d'Action 21 et du plan d'action de Johannesburg: Cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables* (E/CN.17/2010/8).

barrières propres à chaque pays, à chaque secteur et à chaque segment de la société. les programmes en question pourraient permettre utilement d'harmoniser l'action à tous les niveaux, d'une part, et l'assistance technique et les moyens financiers, d'autre part¹⁶.

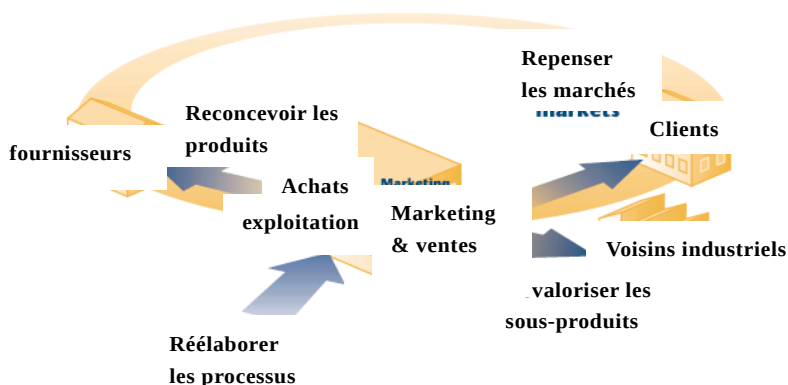
54. Parmi les initiatives qui ont permis de passer à des modes de production et de consommation durables, il convient de mentionner l'éco-efficacité, la responsabilité sociale des entreprises, les pratiques en matière de marchés publics durables et la publication d'informations.

55. Selon la définition proposée par le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, l'éco-efficacité vise à fournir des biens et des services à de prix concurrentiels qui satisfont les besoins humains et apportent une certaine qualité de vie, tout en réduisant progressivement l'impact écologique et l'intensité du prélèvement des ressources naturelles tout au long du cycle de la vie pour atteindre un niveau compatible au minimum avec la capacité reconnue de charge de la planète¹⁷. L'éco-efficacité n'est désormais plus une question d'économie de ressources ou de lutte contre la pollution mais un moteur pour l'innovation et la compétitivité. L'éco-efficacité peut être favorisée à travers le choix des politiques industrielles mais les sociétés peuvent aussi prendre l'initiative de remanier leurs processus (Figure VIII) en vue de réduire la consommation, la pollution et les risques, à l'instar des coûts. Elles peuvent revaloriser leurs produits en visant l'objectif du zéro déchet, afin de générer une efficacité des ressources ainsi que des contributions en espèces. Enfin, elles peuvent repenser leurs produits afin de répondre aux besoins de leurs clients en recourant à des méthodes moins énergivores et nécessitant moins de matière¹⁷.

Figure VIII

Processus pour une éco-efficacité accrue

Opportunités en matière d'éco-efficacité



Source: Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, *Eco-efficiency: creating more value with less impact* (New York, 2000).

¹⁷ Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, *Eco-efficiency: creating more value with less impact* (New York, 2000).

56. Les achats responsables visent à intégrer les exigences les spécifications et les critères compatibles avec la protection de l'environnement et dans certains cas, le progrès social, ou les promouvant¹⁸. L'adoption par les gouvernements et les grands groupes d'une politique d'achats responsables peut stimuler la demande, renforcer les conditions du marché et permettre aux pratiques viables de surmonter le handicap initial du coût.

57. Les principaux instruments de promotion des politiques d'achats responsables sont la sensibilisation, la diffusion d'informations et la formation (critères applicables aux produits, manuels), en élaborant des codes de conduite ou des initiatives sur les rapports (comme l'Initiative mondiale sur les rapports de performance ou le Pacte mondial), et en partageant les connaissances et l'expérience, par exemple, à travers le réseau mondial d'étiquetage écologique (Global Ecolabelling Network). Activités récurrentes : formuler des spécifications plus vertes des produits et services; collaborer avec les fournisseurs afin de réduire les conditionnements et les déchets; acheter de produits auprès de fournisseurs locaux en vue de limiter les émissions de carbone et de soutenir les économies locales; veiller à faire appel à des fournisseurs présentant de bons résultats en termes de santé et de sécurité; veiller à ne pas s'approvisionner auprès de fournisseurs qui emploient des enfants; s'assurer que les fournisseurs disposent de systèmes de gestion de l'environnement; faire confiance aux entreprises détenues par des minorités et tenir compte des questions éthiques dans le cadre de la chaîne logistique¹⁹.

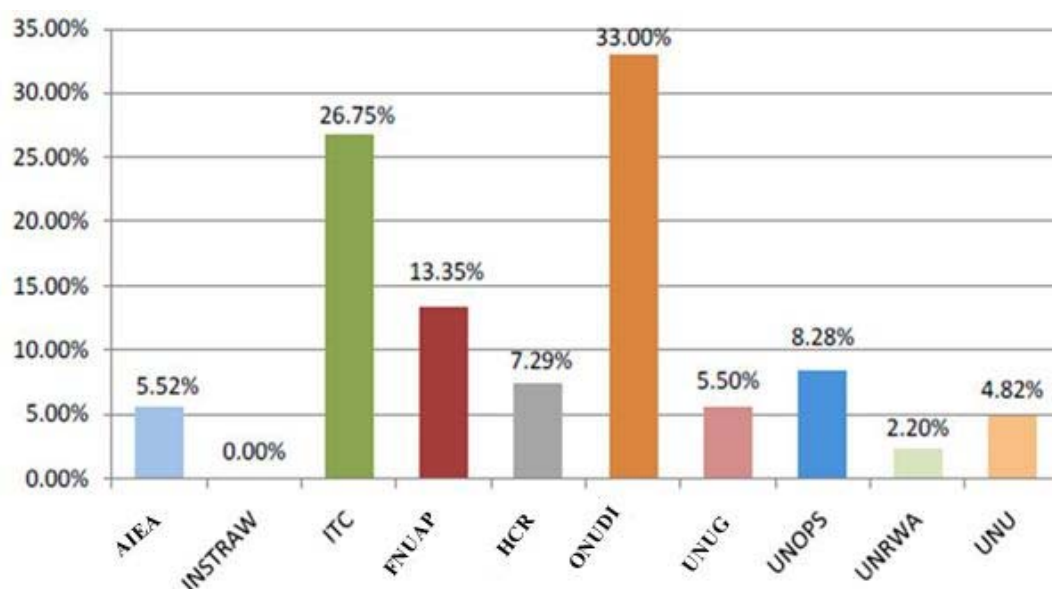
58. Dans le cas des achats de l'ONU, un système d'établissement de rapports sur la viabilité a été instauré afin de démontrer le degré d'implication des Nations Unies dans la stratégie de neutralité climatique et la viabilité écologique, le point de départ étant le rapport statistique 2008 sur les services d'achat. À cet égard, toutes les organisations des Nations Unies sont encouragées à faire appel à des fournisseurs relevant des organisations mentionnées dans l'Initiative relative au Pacte mondial et les statistiques en matière d'achat portant sur des contrats de 30 000 dollars ou plus font l'objet d'un référencement croisé avec la liste des participants au Pacte mondial²⁰ (voir figure IX).

¹⁸ Site Web du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies: <http://ungm.org/SustainableProcurement/why.aspx>

¹⁹ Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, *Supplement to the 2008 Annual Statistical Report on United Nations Procurement* (Supplément au Rapport statistique annuel sur les services d'achats du système de l'ONU) (New York, 2009).

²⁰ Adresse du site Web du Groupe de travail sur les procédures d'achat écologiquement et socialement responsables: <http://www.sustainableprocurement.net/home3.html>.

Figure IX
Pourcentage des dépenses auprès des fournisseurs du Pacte mondial

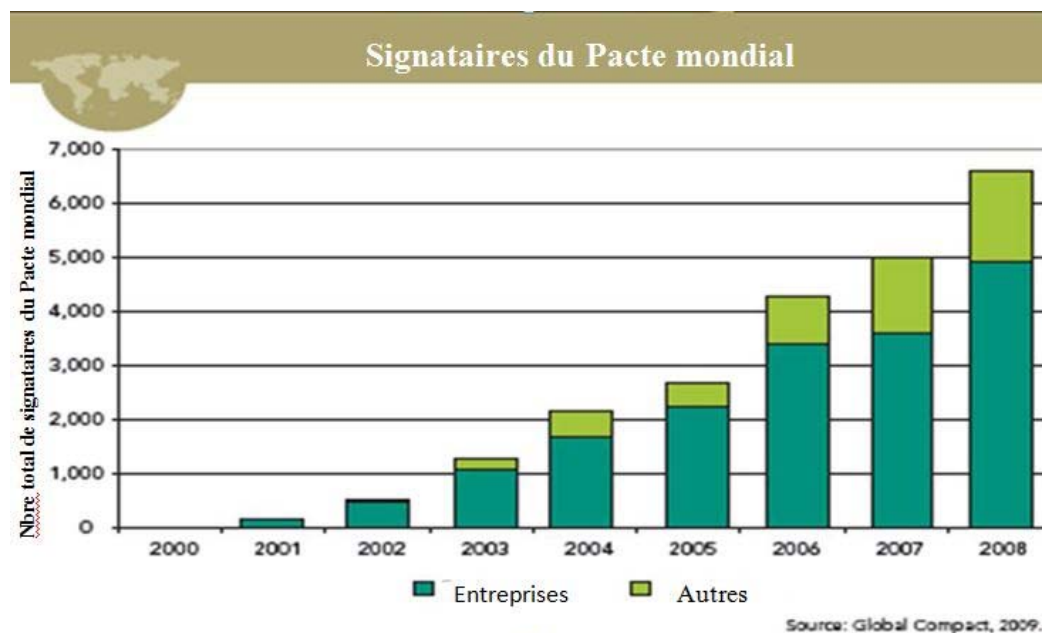


Source: Rapport statistique annuel sur les services d'achats du système de l'ONU.

59. La responsabilité environnementale et sociale des entreprises occupe depuis ces dernières années une place de choix dans le cadre de la gestion dans de nombreux pays. L'un des indicateurs de cette tendance est le nombre de membres du Pacte mondial, qui dépasse les 6 000 participants, dont 5 300 sont des entreprises actives provenant de plus de 135 pays²¹ (voir figure X).

²¹ Département des affaires économiques et sociales, *Trends in Sustainable Development: Towards sustainable consumption and production*, (Publication des Nations Unies, Numéro de vente: 10.II.A.7).

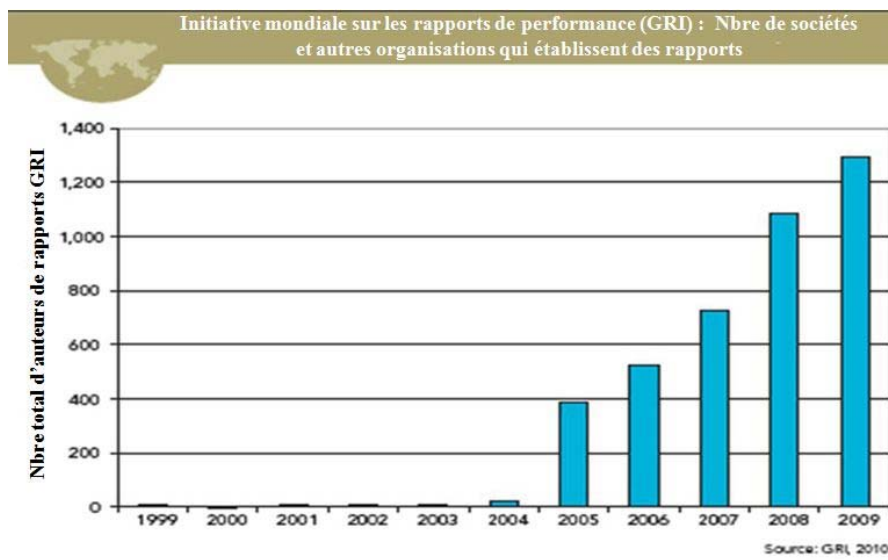
Figure X
Signataires du Pacte mondial



Source: Département des affaires économiques et sociales, *Trends in Sustainable Development: Towards sustainable consumption and production* (2010).

60. La communication d'informations se réfère aux informations sur les performances. Plusieurs initiatives visent à promouvoir celle-ci, notamment, l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, le « Carbon Disclosure Project » et l'Organisation internationale de normalisation. Autant d'initiatives volontaires qui mettent en exergue le respect strict des principes communs énoncés dans le code de déontologie des entreprises, à savoir l'établissement de rapports régulier, la communication des informations ou la certification internationale. L'objectif de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance est de conférer à la publication des informations sur les performances la même régularité et la même importance pour la réussite de l'entreprise que les rapports financiers. En 2009, cette initiative comptait plus de 1 200 organisations à travers le monde, de nombreuses sociétés privées, qui ont publié des rapports sur le développement durable reposant sur les Lignes directrices G3 de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, soit une augmentation de 46 % par rapport à 2007²¹ (voir figure XI).

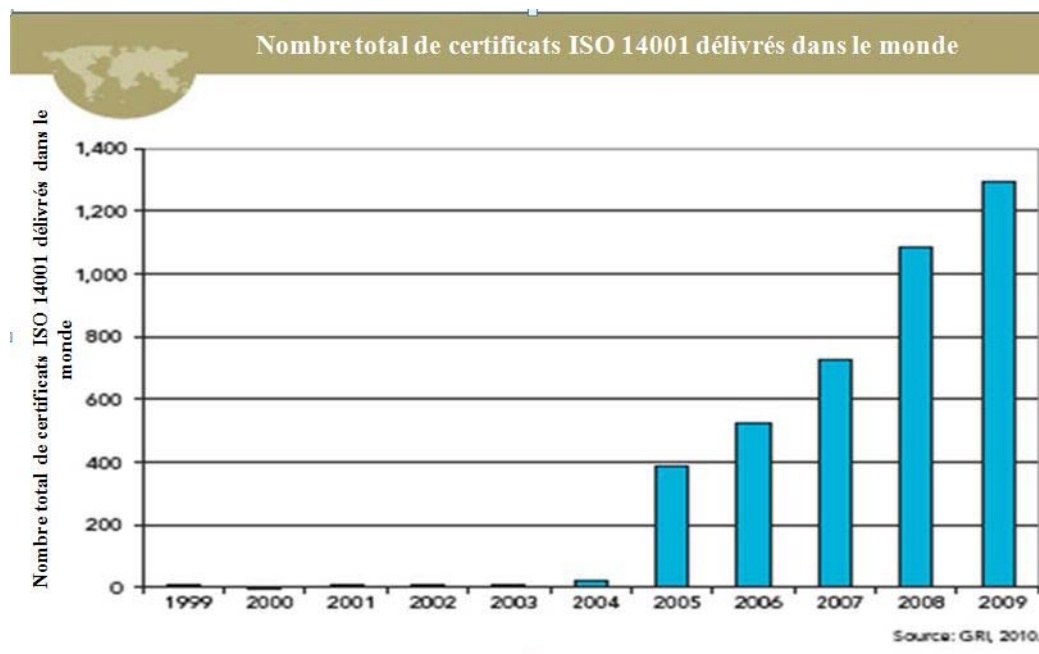
Figure XI
Initiative mondiale sur les rapports de performance



Source: Département des affaires économiques et sociales, *Trends in Sustainable Development: Towards sustainable consumption and production* (2010).

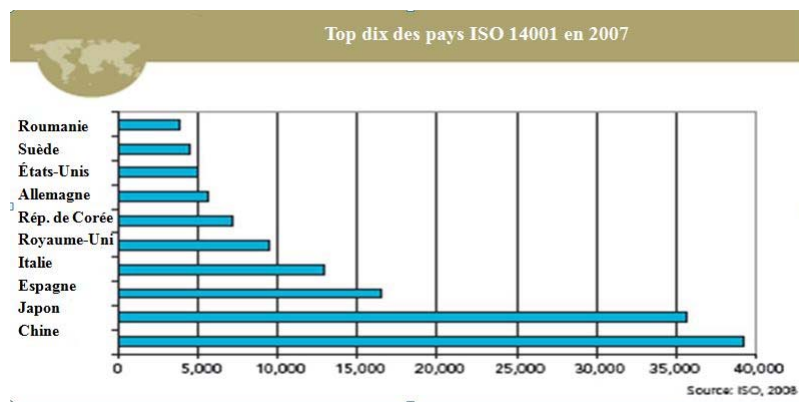
61. L'Organisation internationale de normalisation (ISO) offre une vaste palette de normes reconnues pour les produits et les processus, notamment la famille ISO 14000 sur la certification des systèmes de gestion de l'environnement des entreprises et la nouvelle famille Iso 26000 sur la responsabilité sociale des entreprises. Ces certifications indiquent aux clients ou partenaires potentiels qu'une société satisfait à certaines normes, par exemple, en matière de contrôle interne sur l'utilisation des matériaux, de consommation d'énergie, de pollution et de déchets et qu'elle s'engage à poursuivre ses efforts dans ce domaine. Le nombre d'entreprises certifiées ISO 14001 n'a cessé de progresser de manière constante, en passant de moins de 40 000 en 2001 à pratiquement 160 000 en 2007. La certification ISO 14001 est particulièrement utile pour les exportateurs car elle permet d'informer les clients relevant des marchés étrangers sur leurs performances environnementales. C'est la raison pour laquelle la Chine et le Japon pèsent de tout leur poids sur le nombre total de certificats délivrés²¹ (voir figures XII et XIII).

Figure XII
Nombre total de certificats ISO 14001 délivrés dans le monde



Source: Département des affaires économiques et sociales, *Trends in Sustainable Development: Towards sustainable consumption and production* (2010).

Figure XIII
Top dix des pays enregistrant le nombre de certifications ISO 14001 le plus élevé en 2007



Source: Département des affaires économiques et sociales, *Trends in Sustainable Development: Towards sustainable consumption and production* (2010)

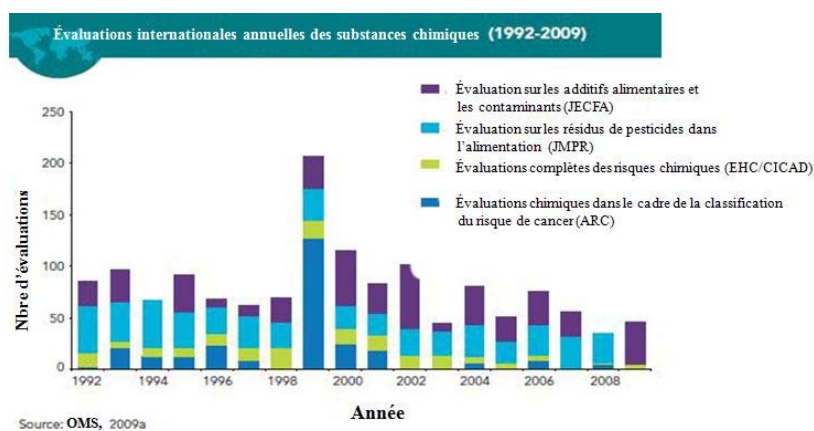
Gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques toxiques

62. S'agissant des substances chimiques toxiques, des déchets dangereux, des résidus solides, des questions liées aux eaux usées et aux déchets radioactifs, la prévention a pris le pas sur les remèdes. Toutefois, il reste beaucoup à faire en

matière de réduction des déchets à la source, de réutilisation, de recyclage et de revalorisation.

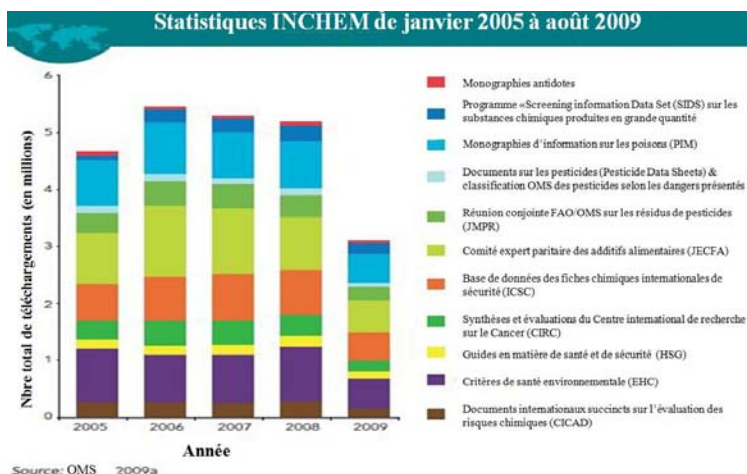
63. Les produits chimiques ont joué un rôle important dans la croissance économique, l'amélioration du niveau de vie et de la protection de la santé publique. Parallèlement, lorsqu'ils ne sont pas l'objet d'une gestion efficace, ils constituent une menace grave pour l'environnement et la société. Il existe différents outils permettant d'assurer une gestion adéquate des substances chimiques. Dès lors, les évaluations chimiques fournissent une description scientifique généralement admise des risques en cas d'exposition à des substances chimiques, qui sont alors publiées dans des rapports d'évaluation ou d'autres documents connexes afin de permettre aux gouvernements, organisations nationales et internationales et à d'autres parties prenantes de les utiliser en adoptant toutes les mesures nécessaires afin d'éviter toute incidence néfaste sur la santé et l'environnement (voir figure XIV). La base de données INCHEM du Programme international sur la sécurité des substances chimiques offre un accès électronique au texte complet de milliers de documents, susceptibles de faire l'objet d'une recherche, ayant trait aux risques chimiques et à la gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques, permettant ainsi aux pays de satisfaire aux obligations internationales qui leur incombent dans ce domaine (voir figure XV).

Figure XIV
Évaluations internationale annuelle des substances chimiques (1992-2009)



Source: Département des affaires économiques et sociales, *Trends in Sustainable Development: Chemicals, mining, transport and waste management* (2010).

Figure XV
Statistiques INCHEM de janvier 2005 à août 2009



Source: Département des affaires économiques et sociales, *Trends in Sustainable Development: Chemicals, mining, transport and waste management* (2010)

64. L'accent placé par Action 21 sur la gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques a généré une série de développements qui ont culminé en 2006 avec l'adoption de la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques et la création formelle de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, qui protège l'engagement politique de haut niveau en faveur d'une gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques ainsi qu'une source de financement dédiée pour les actions rapides visant à renforcer toute gestion écologiquement rationnelle, principalement dans les pays en développement.

65. Le manque de ressources financières adéquates, notamment pour le financement d'activités relatives à l'assainissement des sites contaminés, demeure un obstacle de taille dans le cadre de l'intégration complète des objectifs en matière de gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques dans les budgets nationaux et la coopération au développement. L'absence de priorités en matière de gestion écologiquement rationnelle des substances chimiques, qui continue d'être perçue essentiellement comme une composante de la problématique environnementale au mépris de toute implication plus vaste dans le développement durable, reste un véritable défi.

Gestion écologiquement rationnelle des déchets, notamment les résidus solides, les déchets liés aux eaux usées, les déchets dangereux et les déchets radioactifs

66. Au-delà des incidences négatives sur la santé ainsi que l'augmentation de la pollution de l'air, des sols et de l'eau, une gestion inefficace des déchets génère des gaz à effet de serre et des émissions toxiques, ainsi que la perte de ressources et de matières. Une approche intégrée en matière de gestion des déchets constitue une composante clef de toute stratégie nationale et internationale relative au développement durable. Dans l'optique d'un cycle de vie, la prévention et la réduction au maximum des déchets revêtent en général un caractère prioritaire. Les

déchets solides et dangereux qui subsistent doivent être traités conformément à des mesures efficaces et éprouvées, notamment à travers la revalorisation, le recyclage et la réutilisation de l'énergie et des substances utiles. Le concept des 3R (réduction, réutilisation, recyclage) intègre parfaitement cette approche du cycle de la vie dans le cadre des déchets²².

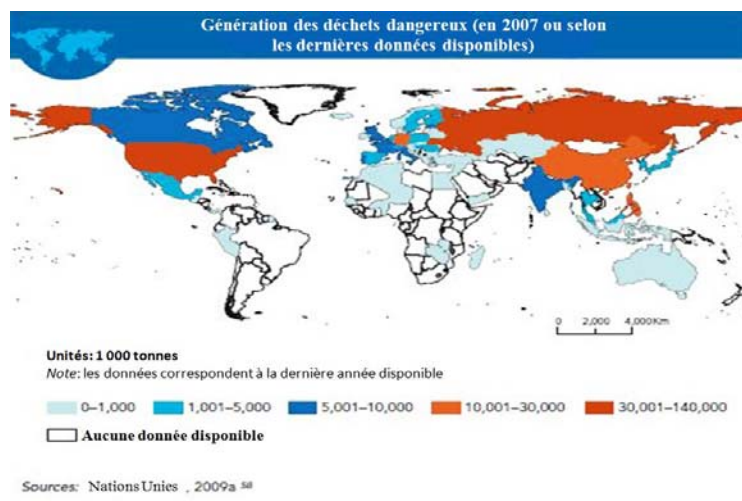
67. Bien que la responsabilité en matière de protection des citoyens de tout risque dangereux relève essentiellement des gouvernements nationaux, la dimension transfrontalière et mondiale de ces problématiques nécessite une réponse internationale.

68. Dès lors, la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et de leur élimination (1989) a œuvré sensiblement en faveur de la protection de la santé de l'homme et de l'environnement contre les conséquences néfastes de toute exposition ou élimination inadéquate de déchets dangereux ou autres. Avec la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, la Convention de Bâle offre un mécanisme de prévention de tout commerce illégal ou indésirable de pesticides et autres substances chimiques toxiques connexes en créant des obligations juridiquement contraignantes dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure de consentement préalable.

69. La figure 17 illustre les données sur la génération des déchets dangereux. Ce tableau est toutefois incomplet en raison de la non-disponibilité de données en la matière pour la plupart des pays africains, d'Amérique latine et du Moyen-Orient.

Figure XVI

Génération des déchets dangereux (en 2007 ou selon les dernières données disponibles)



Source: Département des affaires économiques et sociales, *Trends in Sustainable Development: Chemicals, mining, transport and waste management*.

²² Département des affaires économiques et sociales, *Trends in Sustainable Development: Chemicals, mining, transport and waste management* (Publication des Nations Unies, Numéro de vente: 10.II.A.3).

70. Les déchets électroniques et leur gestion adéquate constituent une nouvelle source de préoccupation pour de nombreux pays. Selon le PNUE, entre 20 et 50 millions de tonnes métriques de déchets d'équipements électriques et électroniques sont générées à travers le monde chaque année. Selon d'autres estimations, les ordinateurs, les téléphones portables et les télévisions devraient générer 5,5 millions de tonnes de déchets électroniques en 2010, un chiffre qui pourrait atteindre pratiquement 10 millions de tonnes en 2015²³. L'une des options les plus importantes des législateurs en vue de réduire la quantité de déchets électroniques, à la fois dans les pays développés et en développement, est d'adopter des mesures visant à accroître le niveau de responsabilité des producteurs, afin que la revalorisation, le recyclage ou l'élimination en toute sécurité des produits au terme de leur vie utile relèvent de la responsabilité de leurs fabricants²².

71. Les résidus solides, notamment les déchets urbains ou de construction, représentent aussi un risque accru pour la santé de l'homme et l'environnement, car dans les pays en développement, l'urbanisation rapide augmente la quantité de déchets solides générés et les pays développés n'ont pas diminué substantiellement leurs volumes de déchets, même si des différences importantes sont bien sûr observées²².

Systèmes durables de transport

72. Le transport et la mobilité sont des conditions préalables essentielles au développement durable. Le transport va souvent de pair avec des coûts environnementaux et sociaux, mais le manque d'infrastructure adéquate et de services de transport abordables contribue à la pauvreté et constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier dans les pays en développement.

73. En outre, l'urbanisation et la motorisation accrues depuis plusieurs décennies se traduisent par une augmentation sans précédent des émissions de gaz à effet de serre générées par les moyens de transport, accélérant ainsi le processus du changement climatique. Le secteur des transports représente environ 19 % de la consommation d'énergie mondiale et 23 % des émissions de dioxydes de carbones (CO₂) liées à l'énergie et ces proportions devraient augmenter à l'avenir. Au vu des tendances actuelles, la consommation d'énergie du secteur des transports et les émissions de CO₂ devraient augmenter de quasiment 50 % d'ici 2030 et de plus de 80 % d'ici 2050²⁴. La consommation d'énergie du secteur des transports dans les pays industrialisés a continué d'augmenter au rythme de 1,2 % par année entre 2000 et 2006, tandis que dans les pays en développement, elle a enregistré une progression moyenne de 4,3 % par année pendant la même période²⁵ (voir figure XVIII).

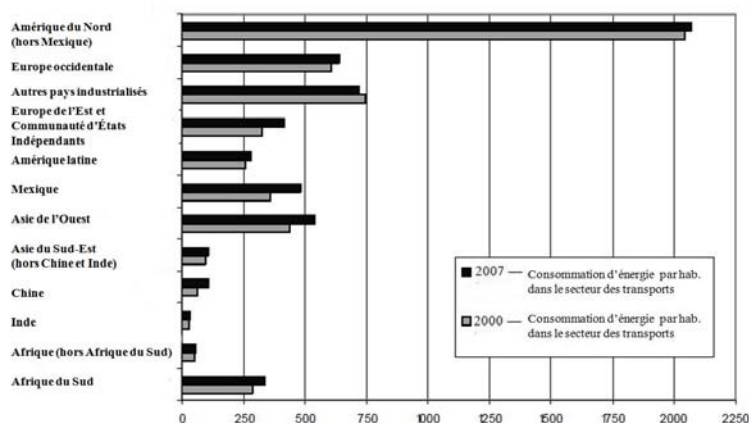
²³ Voir Site Web: <http://unstats.un.org/unsd/environment/hazardous.htm>, reposant sur les données de la Division de statistique de l'ONU/PNUE *Questionnaires on Environment Statistics* (section « Déchets ») et Organisation de coopération et de développement économique/Eurostat *Questionnaire on the State of the Environment* (section « Déchets »), ainsi que le site Web d'Eurostat sur les données statistiques de l'environnement à l'adresse suivante: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/environment/data/main_tables.

²⁴ Agence internationale de l'énergie, *Transport, Energy and CO₂: Moving towards Sustainability*, 2009.

²⁵ Agence internationale de l'énergie, *World Energy Statistics and Balances*, 2009.

Figure XVII

Consommation énergétique (kilotonnes d'équivalent pétrole) par habitant dans le secteur des transports: 2000-2007



Source: Agence internationale de l'énergie, World Energy Statistics and Balances, 2009.

74. Des interventions politiques appropriées s'imposent d'urgence pour mettre en place des systèmes de transport abordables, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement valables. Il est essentiel de développer des systèmes multimodaux privilégiant les moyens de transport à faible consommation d'énergie et de recourir davantage aux systèmes de transports publics. La planification intégrée du transport urbain et rural, soutenue par des politiques de réglementation et d'incitation fiscale, alliée au développement de nouvelles technologies et à une coopération internationale accrue, est un facteur clé pour mettre en place un secteur des transports répondant aux exigences du développement durable.

75. Comme la population urbaine augmente, en particulier dans les pays en développement, de nombreuses villes ont intégré ou envisagent d'opter pour des réseaux de transport rapide pour bus (BRT, Bus Rapid Transit), dans le cadre desquels les véhicules à grand volume circulent sur des sites propres en parallèle avec les voies de circulation locales. Par rapport aux systèmes ferroviaires légers ou aux métros, les solutions BRT sont moins onéreuses tout en permettant d'atteindre des objectifs comparables en matière d'efficacité des transports.

76. Les systèmes BRT, à l'instar d'autres solutions de transport public urbain, offrent de nombreux avantages à la fois directs et indirects, sur le plan local et international. En outre, les investissements pour la mise en œuvre d'une infrastructure de transport public favorisent une réduction sensible des émissions des gaz à effet de serre. Plusieurs initiatives, telles que le Partenariat international pour des transports durables et à faibles émissions de carbone (Partnership on Sustainable Low Carbon Transport) et des études ont été lancées récemment afin d'explorer la possibilité d'inclure éventuellement des projets de BRT ou d'autres dispositifs de transport public dans des mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans le cadre d'un accord futur sur le changement climatique et d'un système d'échange de quotas d'émission. À l'occasion de sa dix-huitième session, la Commission du développement durable a inclus dans ses thèmes de prédilection, le

transport et a passé en revue de nombreux exemples pertinents de BRT et d'autres modes de transport²⁶.

V. Thèmes interdisciplinaires

Institutions et gouvernance

77. Action 21 définit un ensemble d'options détaillées en vue de la transition vers le développement durable, notamment la création d'institutions adéquates, les mobilisations de grands groupes et de partenariats et une aide financière internationale en faveur notamment du renforcement des capacités et du transfert des technologies.

78. Au fil des années, différentes institutions ont été créées officiellement afin d'assurer la convergence des objectifs économiques, sociaux et environnementaux. À l'échelon mondial, la Commission du développement durable fait autorité en matière de prise de décision. Parmi ses activités, la Commission a sollicité activement la participation de grands groupes dans le cadre de l'élaboration des politiques et promu un type d'institution spécifique, reposant sur des partenariats à multiples parties prenantes, dans le cadre de la mise en œuvre du développement durable. Au sein des Nations Unies, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales a joué un rôle prépondérant dans l'amélioration de la cohérence à l'échelle du système eu égard aux objectifs économiques et sociaux. En outre, le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, ONU-Énergie et ONU-Océans ont vu le jour afin de promouvoir une plus grande cohérence à l'échelle de l'organisation dans leur domaine de compétence. Au niveau régional, les commissions économiques régionales ont organisé des conférences ministérielles et des réunions de mise en œuvre. Au niveau national, différents formats institutionnels sont apparus, notamment des conseils nationaux de développement durable, le processus de formulation des stratégies nationales en matière de développement durable et l'intégration d'objectifs en matière de développement durable dans d'autres processus ou institutions, notamment des plans de développement, des rapports stratégiques portant sur la réduction de la pauvreté et d'autres documents. Au niveau local, les processus définis dans Action 21 ont été développés par des institutions locales et des municipalités.

79. Chaque année, l'Assemblée générale examine un certain nombre de points, allant des avancées globales réalisées dans la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, l'exécution de la Stratégie de Maurice pour les PEID (petits États insulaires en développement), la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, les trois Conventions de Rio et le PNUE au développement durable dans les régions montagneuses et aux nouvelles sources renouvelables d'énergie. Par ailleurs, les États Membres donnent des instructions à la Commission du développement durable lors de sa prochaine session. L'Assemblée générale a décidé, l'année passée, d'organiser une Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 et a accepté l'offre généreuse du Gouvernement brésilien d'accueillir celle-ci (Résolution A/64/236).

²⁶ Voir les Documents officiels 2010 du Conseil économique et social, Supplément n° 4 (E/2010/24), Chap. II.

80. Le Conseil économique et social, a examiné, à l'occasion de sa session de fond, tenue en juillet 2010 à New York, le thème de la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme lors de son examen ministériel annuel dans le cadre de son débat de haut niveau. De nombreux représentants éminents des États Membres ont appelé au renforcement du développement durable et il a été suggéré de reprendre une proposition formulée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio en 1992 de créer un Conseil des Nations Unies pour le développement durable, responsable des aspects économiques, sociaux et environnementaux²⁷.

81. Le débat de haut niveau a adopté une déclaration ministérielle qui réaffirme le caractère essentiel de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme, du plein exercice des droits fondamentaux des femmes et de l'éradication de la pauvreté, dans le cadre du développement et qui met en exergue l'importance des femmes en tant qu'agents du développement.

82. Lors de sa dix-huitième session, la Commission du développement durable a évoqué les thèmes du transport, des substances chimiques, de la gestion des déchets, des activités minières et d'un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables. Tous les participants aux activités de la Commission ont exprimé leur opinion sur les groupes thématiques ci-dessus, identifié les obstacles et les contraintes et présenté des bonnes pratiques et les enseignements tirés²⁶.

83. Avant la dix-huitième session de la Commission, cinq réunions régionales de mise en œuvre ont été organisées afin d'évoquer des obstacles et des contraintes spécifiques, les meilleures pratiques et les leçons tirées de chaque région donnée²⁸. Les rapports de ces réunions ont été examinés lors de la session de la Commission, notamment dans le cadre du débat interactif interrégional, où les participants ont mis en exergue les liens étroits entre les thèmes du cycle actuel et entre ceux-ci et ceux des cycles précédents, ainsi que leur corrélation avec la sécurité alimentaire, au changement climatique et à la crise financière. Le nombre élevé de partenariats interrégionaux et d'initiatives conjointes témoigne du potentiel en matière de coopération, y compris de partage des leçons tirées. La prochaine étape importante vise à se concentrer sur des initiatives conjointes, essentiellement en vue de s'inspirer des meilleures pratiques, notamment des méthodes reproductibles et de créer des réseaux d'experts.

84. Quatre réunions intersessions ont été organisées avant la dix-huitième session de la Commission, à savoir, la réunion consultative internationale sur l'expansion des services de gestion des déchets dans les pays en développement, la réunion du Groupe d'experts internationaux intitulée « Forum des Nations Unies sur l'atténuation des changements climatiques, le rendement des carburants et la viabilité des transports urbains », le séminaire concernant la bonne gestion des

²⁷ Déclaration de M. Paavo Väyrynen, Ministre finlandais du développement et du commerce extérieur, disponible sur le site Internet, à l'adresse suivante:
<http://www.formin.fi/Public/default.aspx?contentid=195991>.

²⁸ Voir les Documents officiels 2010 du Conseil économique et social, Supplément n° 4 (E/2010/24), Chap. II.

produits chimiques et la Réunion inaugurale du Forum régional sur les 3R en Asie (réduction, réutilisation et recyclage)²⁹.

85. Il importe également de créer des indicateurs de développement durable car ceux-ci aident l'ensemble des décideurs politiques à tous les niveaux à contrôler les progrès réalisés en faveur du développement durable. La troisième série d'indicateurs révisés par la Commission du développement durable a été finalisée en 2006 par un groupe d'experts issus de pays développés et en développement et d'organisations internationales. Une conformité totale aux traités internationaux sur le développement durable n'est pas encore atteinte³⁰.

Grands groupes

86. La dix-huitième session de la Commission du développement durable a offert de nombreuses opportunités aux grands groupes de participer à des études de cas et de formuler les meilleures pratiques. Elle a fourni des données et des informations sur des projets dans ce domaine, identifier les défis et les obstacles qui entravent leur mise en œuvre et engager un dialogue interactif avec les délégations gouvernementales et d'autres participants, notamment des ministres dans le cadre du débat de haut niveau. Des échanges constructifs entre les représentants des gouvernements et ceux de grands groupes continuent de s'intensifier et sont parfaitement intégrés dans le cadre de la session d'examen officielle. Au total, plus de 570 représentants provenant de 135 organisations ont participé à la dix-huitième session de la Commission du développement durable. Les grands groupes totalisent 153 interventions et leur présence aux côtés des délégations gouvernementales lors des réunions de la Commission du développement durable est en progression constante³¹. Les grands groupes ont également marqué de leur présence le Salon du partenariat et le Centre d'apprentissage dans le cadre de la dix-huitième session de la Commission du développement durable et ils ont organisé de nombreuses manifestations parallèles et des activités connexes.

87. Plusieurs mécanismes innovants ont été créés en 2010 par la Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales incluant les grands groupes parmi les participants clés. Parmi ceux-ci, un dialogue multipartite sur la mise en œuvre du développement durable a été organisé au siège de l'ONU afin de garantir une coordination et une efficacité accrues de la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la dix-septième session de la Commission du développement durable. Un autre mécanisme incluait une série de séminaires thématiques sous l'égide de la Commission du développement durable³². Cette série de séminaires animés par des experts techniques a permis de diffuser des

²⁹ Voir rapports des réunions intersessions à l'adresse suivante:

http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_csd18_meetoths.shtml.

³⁰ Les Directives concernant les indicateurs et leurs feuillets méthodologiques sont disponibles à l'adresse suivante: http://www.un.org/esa/dsd/dsd_aofw_ind/ind_index.shtml.

³¹ L'Allemagne, la Belgique, le Canada, les Pays-Bas, la Suède ont inclus, cette année aussi, des représentants de la jeunesse et nombre d'autres délégations ont intégré des représentants des secteurs des huit autres groupes les plus importants.

³² Tous les documents liés à la série de séminaires thématiques de la Commission du développement durable sont disponibles sur le site Internet, à l'adresse suivante: http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_csd18_seminar_series.shtml.

documentaires vidéos et d'entamer des discussions interactives, qui se sont poursuivies en ligne à la fin de chaque séminaire afin d'assurer la participation la plus large possible pour chaque thème abordé.

88. L'appui à la participation des grands groupes aux travaux de la Commission du développement social continue de poser certaines difficultés car on s'attend notamment à ce que les grands groupes des pays en développement et des pays dont les économies sont en transition accroissent le niveau de leur participation dans les activités de la Commission. Les succès dépendront de notre capacité collective d'obtenir la participation soutenue des grands groupes et d'accroître leur aide en matière d'organisation, d'élaboration des stratégies et de renforcement des capacités, ce qui augmenterait le nombre et la diversité des grands groupes informant la Commission, avant et durant ses délibérations.

Partenariats

89. Les multipartenariats en faveur du développement durable font désormais partie intégration du développement en cours et des solutions les plus populaires pour accroître l'implication des actions non traditionnelles dans le cadre des initiatives de développement avancées et soutenues par l'ONU. Depuis l'inauguration des partenariats en faveur du programme de développement durable lors du Sommet de Johannesburg, la Commission du développement durable a poursuivi ses efforts en vue de promouvoir leur développement. Aujourd'hui, on compte plus de trois cents partenariats enregistrés sur le site Web (<http://www.un.org/esa/sustdev/partnerships/partnerships.htm>) et dans la base de données (<http://esa.un.org/dsd/partnerships/public/>) des partenariats de en faveur du développement durable la Commission.

90. Lors de la dix-huitième session de la Commission, le Salon du partenariat a présenté des partenariats engagés dans des activités associées au module thématique de 2010. Le Salon offrait un espace aux partenariats enregistrés en faveur du développement durable afin qu'ils puissent mettre en exergue les progrès accomplis, partager les expériences de chacun et en tirer les leçons, former un réseau avec les partenaires existants ou potentiels et créer des synergies parmi les partenariats. L'instauration d'un dialogue multipartite sur les partenariats pour la première fois dans le cadre d'une session plénière de la Commission du développement durable, à l'occasion de sa dix-huitième session, revêt aussi une importance primordiale. Il se positionne comme un mécanisme d'innovation reflétant la mise en exergue accrue voulue par la Commission sur le renforcement des dispositifs pour la promotion de la mise en œuvre et de la réalisation de résultats tangibles en faveur du développement durable.

91. La nécessité de disposer d'un cadre d'appui et de contrôle des partenariats multipartites au sein de la Commission du développement durable, apparaît désormais clairement afin de conserver l'attention ciblée sur des objectifs définis et préserver l'intégrité des modalités de mise en œuvre. Par ailleurs, le rôle du Secrétariat de la Commission pourrait être renforcé afin d'agir davantage comme un agent efficace du développement et du renforcement des partenariats.

Actions dans le cadre de la coopération internationale et mise en œuvre

92. La crise économique mondiale de 2008-2009 a mis en évidence les dysfonctionnements des marchés financiers et des carences profondes au cœur même des instances responsables des politiques économiques. Si l'on peut comprendre que s'exprime le désir marqué de voir l'économie se relever rapidement, la « remettre sur les rails » reviendrait à s'engager de nouveau sur la voie d'un développement non viable. Pour que la prospérité future soit durable et profite au plus grand nombre, il faudra procéder à des réformes en profondeur de la gouvernance économique mondiale et engager une nouvelle réflexion sur le développement économique à l'échelle planétaire. Il convient alors d'avoir à cœur de se concentrer sur le développement durable - ce qui implique l'adoption d'une approche qui permette de trouver un équilibre entre les améliorations apportées sur le plan de la richesse matérielle et la protection du milieu naturel et qui garantisse l'équité et la justice sociales - plutôt que de se cantonner dans la recherche de la croissance économique et de la production de richesses privées au moyen d'incitations commerciales.

93. Il faudra trouver des solutions qui soient à la mesure de problèmes de portée mondiale et, compte tenu de l'interdépendance de ces problèmes, les réponses politiques devront être extrêmement cohérentes, à divers niveaux, pour que la communauté internationale soit en mesure d'atteindre les multiples objectifs associés à la quête d'un développement équitable et viable.

94. Il est généralement admis que les dispositifs d'aide en faveur du développement sont fragmentés. L'aide s'est concentrée de plus en plus étroitement sur les programmes de lutte contre la pauvreté et sur les secteurs sociaux, au lieu de continuer à appuyer des processus de développement plus ambitieux, vecteurs de transformations, comme c'était le cas auparavant. Ce virage à 180 degrés a en outre conduit à la prolifération des organismes d'aide - gouvernementaux et non gouvernementaux, multilatéraux et bilatéraux - fournissant aux pays en développement un appui et des ressources au titre d'une multitude de projets d'aide exécutés à des fins déterminées³³.

95. La figure XVIII illustre les tendances de l'aide publique au développement (APD) entre 2000 et 2009 (dollars constants des États-Unis de 2008 et dollars actuels des États-Unis) (Source: Rapport 2010 – Objectifs du Millénaire pour le développement). En 2009, les décaissements nets de l'aide publique au développement (APD) se montaient à 119,6 milliards de dollars, soit 0,31 % du revenu national cumulé des pays développés. Il s'agit d'une légère hausse en termes réels (0,7 %) par rapport à 2008, même si, en dollars actuels, l'APD a diminué de plus de 2 %, puisqu'elle était de 122,3 milliards de dollars en 2008. Si l'on exclut l'allègement de la dette, la croissance de l'APD en termes réels a été de 6,8 % de 2008 à 2009. Si on exclut aussi l'aide humanitaire, l'aide bilatérale a augmenté de 8,5 % en termes réels, car les donateurs ont poursuivi la mise à échelle de leurs principaux projets et programmes de développement. Cette augmentation s'est faite essentiellement sous forme de nouveaux prêts (20,6 %), mais les subventions ont augmenté, elles aussi (4,6 % hors allègement de la dette)³.

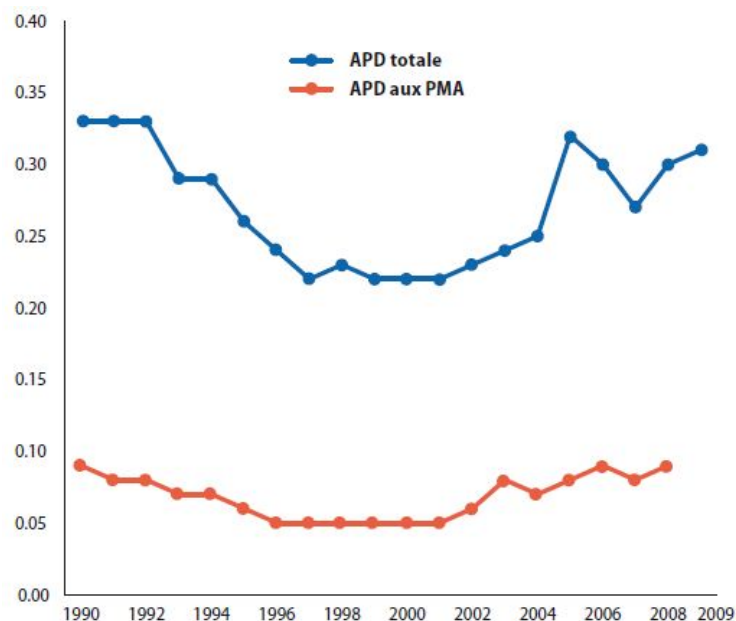
³³ Ibid.

96. Pour la plupart des donateurs, l'aide est loin d'avoir atteint la cible de 0,7 % du revenu national brut fixée par les Nations Unies. En 2009, les seuls pays à avoir atteint ou dépassé cette cible étaient le Danemark, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède. En 2009, les plus gros donateurs, en termes de volume, ont été les États-Unis, suivis par la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et le Japon³. Même si la majorité des engagements initiaux reste de vigueur, quelques grands donateurs ont revu à la baisse les promesses faites pour 2010 ou les ont repoussées.

Figure XIX

Aide publique au développement nette des pays du CAD/OCDE en pourcentage du revenu national brut des donateurs, 1990-2009

(En pourcentage)

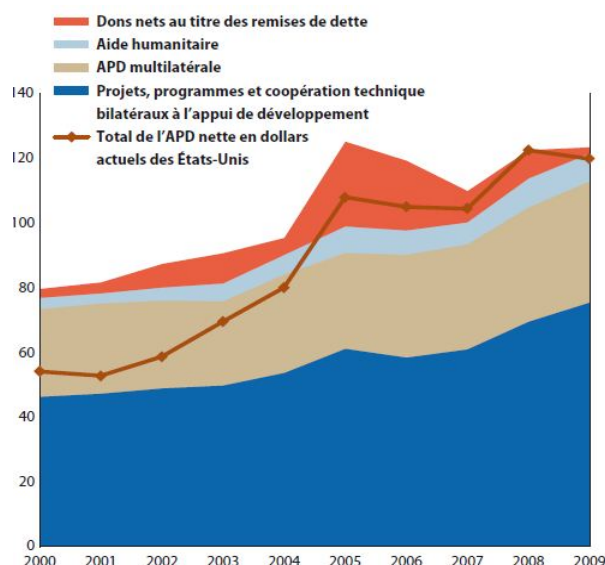


Source: Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2010

97. Sur le plan national, l'influence croissante exercée par les investissements étrangers directs et les chaînes de valeur mondiales sur la production, les échanges commerciaux et l'innovation technologique au niveau mondial limite les possibilités offertes aux gouvernements de jouer de leurs politiques industrielles à l'ancienne; les règles commerciales multilatérales imposent des restrictions quant aux mesures qu'il est envisageable de prendre sur le plan intérieur pour développer les industries à vocation exportatrice. En outre, la libre circulation des flux de capitaux privés fait qu'il est beaucoup plus difficile de parvenir à la stabilité sur le plan macroéconomique. Les règles qui s'appliquent aux droits de propriété intellectuelle et aux normes de qualité font qu'il est devenu plus coûteux, pour de nombreux pays en développement, d'absorber les nouvelles technologies et de devenir concurrentiels au plan mondial. Cela ne veut pas dire qu'ils ne jouissent d'aucune latitude pour exécuter leurs politiques, mais plutôt que la marge de manœuvre plus étroite dont disposent leurs responsables politiques est pour eux source de plus grandes difficultés³³.

Figure XVIII

Aide publique au développement (APD) des pays développés, 2000-2009
(dollars constants des États-Unis de 2008 et dollars actuels des États-Unis)



Source: Objectifs du Millénaire pour le développement - Rapport 2010

98. L'impasse dans laquelle s'est engagé le Cycle de Doha - lancé en 2001, il avait pour objectif de rendre les règles commerciales multilatérales plus soucieuses du développement - est l'illustration de la difficulté rencontrée pour trouver un juste équilibre entre un ensemble de règles du jeu communes, souhaité par tous, et le principe selon lequel il faut tenir compte des différences de capacités d'un pays à l'autre lorsqu'on veut s'engager de façon concurrentielle dans le commerce. Et bien que les pays en développement, en particulier les moins avancés, aient désormais plus facilement accès en franchise de droits et hors quota aux marchés des pays développés pour écouler leurs produits, grâce à l'application de la clause de la nation la plus favorisée, ils se heurtent encore à des obstacles importants pour accéder aux marchés. En outre, les subventions agricoles versées dans les pays avancés demeurent élevées et continuent de limiter la production et les sources de revenu des exploitants des pays en développement. La proportion des importations, par les pays développés, de produits (à l'exception des armes et du pétrole) en provenance de tous les pays en développement admis en franchise de droits a atteint près de 80 % en 2008, contre 54 % en 1998. Pour les pays les moins avancés, cette proportion n'a augmenté que de façon marginale, puisqu'elle est passée de 78 % en 1998 à près de 81 % en 2008³³ (voir figure XX).

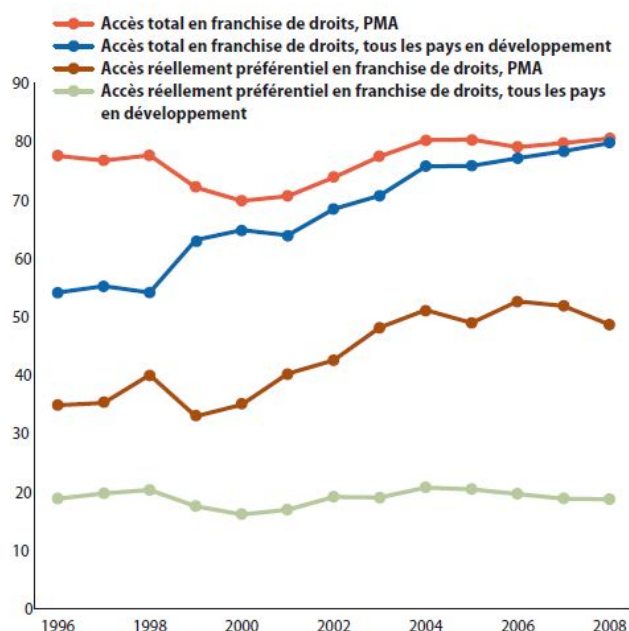
99. Les pays qui ont trouvé leur place sur les marchés mondiaux au cours des cinquante dernières années ont tous eu recours, à un moment ou à un autre, à des dispositifs de protection et d'appui aux secteurs de production nationaux avant de s'ouvrir aux marchés extérieurs. Les règles qui gouvernent actuellement les échanges multilatéraux laissent peu de marge aux nouveaux venus qui souhaitent leur emboîter le pas. Il est nécessaire d'améliorer encore l'accès des pays en développement aux marchés mondiaux et les mesures de soutien à l'agriculture en vigueur dans les pays développés doivent être allégées; mais, quoi qu'il en soit, il

faudra revoir les règles multilatérales existantes afin que les pays en développement disposent d'une plus grande latitude pour renforcer leurs capacités en matière de production et de commerce. Une mesure essentielle consistera à examiner les règles qui limitent actuellement l'utilisation des subventions visant à promouvoir les exportations. Il faut donner aux pays en développement davantage de latitude pour recourir à de telles subventions dans le cadre de leurs stratégies de développement au sens large. Une autre mesure essentielle consiste à élargir notablement le champ d'application de l'initiative Aide pour le commerce. Dans le cadre de cette initiative, l'allocation des ressources devrait être pleinement alignée sur les stratégies de développement nationales³³.

Figure XX

Proportion des importations des pays développés en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés admises en franchise de droits ou admises en franchise de droits alors que les produits de leurs concurrents étaient assujettis à des tarifs douaniers au titre de NPF (accès préférentiel libre de droits), 1996-2008

(En pourcentage)



Source: Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2010

100. La problématique d'une plus grande cohésion entre les politiques commerciales et climatiques revêt un caractère primordial, notamment le règlement des conflits entre règles commerciales et accords environnementaux multilatéraux, en gardant à l'esprit le principe de responsabilités communes mais différenciées qui sous-tend les accords climatiques multilatéraux³³.

101. Les difficultés économiques et environnementales actuelles offrent l'occasion de repenser de manière collective à l'échelle mondiale les modèles de développement et d'entreprise adoptés au siècle dernier au profit d'un nouveau modèle respectueux du climat et favorable au développement durable. La promotion

d'une « économie verte » ou d'une « croissance écologique » constitue une réponse innovante. Cette solution implique une combinaison des politiques publiques visant à réorienter les investissements privés et publics en faveur du développement et du déploiement des écotechnologies, à émissions de CO₂ faibles ou nulles. Il est primordial de réaliser des investissements stratégiques dans les infrastructures (énergie, transport, etc.) dans le cadre de la transition vers une économie verte. Plusieurs pays donnent déjà la priorité aux investissements écologiques et développent des stratégies et politiques tendant à soutenir l'avènement de cette économie, tandis que les chercheurs élaborent le fondement conceptuel et empirique de ces politiques.

102. La nécessité de disposer d'un accès abordable aux écotechnologies existantes et nouvelles se fait pressante en raison de la menace climatique. Déjà en 1972, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement avait adopté des termes clairs pour souligner l'importance du transfert des technologies dans le cadre de la réalisation des objectifs en matière de développement et d'environnement.

103. Parallèlement, les pays en développement vont avoir besoin d'appuis pour acquérir leurs propres capacités technologiques de manière à pouvoir passer sans heurts à une économie à faibles émissions de carbone tout en préservant leur compétitivité dans une économie mondiale ouverte. En élaborant des plans de renforcement des capacités technologiques, une attention plus importante sera accordée aux demandes des utilisateurs, à l'optimisation de la coordination de l'aide et de la collaboration des donateurs, aux investissements en matière de renforcement des capacités au niveau régional et mondial et à l'accroissement du rôle des technologies de l'information dans le cadre du renforcement des capacités.

VI. Avancement des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

104. Pour le compte de l'ONU, le Secrétaire général adjoint du Département des affaires économiques et sociales, en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable dirigera le secrétariat du processus préparatoire. Il sera aidé, dans ses fonctions, par deux coordonnateurs exécutifs, l'un provenant du Nord et l'autre du Sud, ainsi qu'un d'un secrétariat dédié créé sous l'égide du Département des affaires économiques et sociales.

105. Le travail du secrétariat s'articule autour trois niveaux: (i) un bureau du Secrétaire général de la conférence chargé de superviser l'ensemble des préparatifs et de fournir une orientation stratégique; (ii) une équipe de projet du Département des affaires économiques et sociales composée de hauts fonctionnaires chargés de conseiller le Secrétaire général sur différents aspects techniques et normatifs et (iii) des fonctions de secrétariat clefs regroupées sous les cinq services suivants dans le cadre de la Division du développement durable/Département des affaires économiques et sociales: activités intergouvernementales, préparation de la documentation technique, diffusion et communication, préparatifs au niveau national/régional et aspects logistiques.

106. La coordination à l'échelle de l'organisation dans le cadre des préparatifs sera assurée par le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales³⁴, avec

³⁴ Voir le site Internet du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales:

l'aide du Groupe des Nations Unies pour le développement³⁵ et le Groupe de gestion de l'environnement³⁶.

107. Afin de diriger le processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, conformément aux dispositions de la résolution A/64/236, de l'Assemblée générale, un Bureau a été élu lors de la première réunion du comité préparatoire, qui s'est tenue du 17 au 19 mai 2010 à New York. Ce bureau se compose de deux membres provenant de chaque région ainsi que d'un ressortissant brésilien *ès qualité*, portant ainsi à 11 le nombre de membres du Bureau. Antigua-et-Barbuda et la République de Corée ont été élus en la qualité de coprésidents. Les Vice-Présidents sont: l'Argentine, le Botswana, la Croatie, la République tchèque, l'Égypte, l'Italie, le Pakistan et les États-Unis.

108. La première session du Comité préparatoire a abordé à la fois des questions de fond et de forme. Les discussions sur les points de fond étaient axées essentiellement sur les objectifs et les domaines thématiques tels qu'ils sont définis dans la résolution de l'Assemblée générale, principalement l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté et le cadre institutionnel en faveur du développement durable. Quant aux questions de forme, les participants se sont rencontrés par groupes de contact afin de définir l'organisation de leur travail jusqu'en 2012 et ils ont discuté du règlement intérieur de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable³⁷.

109. Afin de progresser dans le processus préparatoire, il a été décidé lors de la première session du Comité préparatoire de demander au secrétariat de préparer les documents suivants: (i) un rapport à jour sur les progrès accomplis et les lacunes restant à combler au niveau de la mise en œuvre des textes issus des grands sommets relatifs au développement durable, ainsi qu'une analyse des thèmes de la Conférence et (ii) un rapport de synthèse sur les meilleures pratiques et les leçons tirées sur l'objectif et les thèmes de la Conférence. En outre, il a été décidé d'organiser des réunions informelles intersessions, à composition non limitée pour une durée totale maximum de six jours, en utilisant les ressources existantes³⁸.

110. Un questionnaire a déjà été envoyé aux États Membres, à l'Organisation des Nations Unies et aux grands groupes afin de collecter toutes les informations nécessaires pour la préparation des rapports susmentionnés qui seront ensuite examinés lors de la deuxième réunion du Comité préparatoire, qui devrait se tenir les 7 et 8 mars 2011.

<http://www.un.org/en/development/other/ecesa.shtml>.

³⁵ Voir le site Internet du Groupe des Nations Unies pour le développement: <http://www.undg.org>.

³⁶ Voir le site Internet du Groupe de gestion de l'environnement: <http://www.ewg.org/>.

³⁷ *Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, première session (17-19 Mai 2010) (A/CONF.216/PC/5)*.

³⁸ Les réunions intersessions devraient être organisées comme suit: une réunion sur deux jours entre la publication du rapport de synthèse et la deuxième réunion du Comité préparatoire et deux réunions sur deux jours entre les deuxième et troisième réunions du Comité préparatoire. La réunion finale intersessions devrait être organisée au plus tard huit semaines avant la date de la troisième réunion du Comité préparatoire.

VII. Conclusions et recommandations

111. La mise en œuvre des principes, objectifs et politiques sur le développement durable se poursuit à tous les niveaux, mais avec les crises multiples actuelles, les cercles des décideurs et l'opinion générale perçoivent davantage la possibilité de définir des concessions réciproques dans le cadre des trois piliers du développement durable. Une telle évolution permettrait uniquement de renforcer l'importance d'une approche intégrée et holistique, reposant sur une compréhension des liens étroits et des synergies qui unissent les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Il convient aussi d'assurer une large participation de toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre et de concevoir une démarche pratique selon des secteurs, des problèmes et des solutions spécifiques.

112. À cette fin, l'Assemblée générale devrait:

a) **Demander aux gouvernements, aux organismes des Nations Unies et aux principaux groupes de s'attacher davantage à atteindre les objectifs du développement durable, en redoublant d'efforts pour mettre en œuvre Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, notamment en accélérant les progrès dans la mise en œuvre grâce aux leçons tirées et aux meilleures pratiques, ainsi qu'en renforçant la coopération en matière technologique;**

b) **Demander aux gouvernements de continuer d'apporter leur soutien à la Commission du développement durable et d'organiser des activités intersessions, en tenant compte du module thématique de questions devant être examinées par la Commission en 2010-2011 et de souligner qu'il importe que les documents adoptés par la Commission soient consensuels et ses sessions décisionnelles orientées vers l'action;**

c) **Demander aux gouvernements de continuer d'apporter leur soutien à la Commission du développement durable et, à cet égard, de contribuer au fonds d'affectation spéciale de la Commission pour renforcer la participation des représentants des pays en développement et des représentants des principaux groupes à ses travaux;**

d) **Prier le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination de continuer, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau sur les programmes, à contrôler l'efficacité des mécanismes de collaboration;**

e) **Inviter les gouvernements donateurs et les institutions financières de cibler l'aide financière auprès des pays en développement afin de soutenir leurs efforts visant à éliminer les obstacles et les barrières identifiés au cours de l'examen annuel du module thématique de questions relatives au transport, aux substances chimiques, à la gestion des déchets, aux activités minières et à un cadre décennal de programmes sur les modes de consommation et de production durables;**

f) **Inviter toutes les parties prenantes, notamment les organismes et les organes des Nations Unies, les institutions financières et les grands groupes impliqués dans le domaine du développement durable, à poursuivre leur participation pleine et effective à tous les niveaux et à continuer de formuler des idées et des propositions reflétant les expériences et les leçons tirées et en**

contribuant ainsi au bon déroulement du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

g) Demander au Secrétariat et aux organisations pertinentes des Nations Unies, en consultation avec le Bureau, aux fins d'assurer aux discussions un caractère substantiel et centré, de promouvoir l'objet de la Conférence, d'organiser des réunions informelles intersessions, à composition non limitée pour une durée totale maximum de six jours, en utilisant les ressources existantes, notamment une réunion sur deux jours entre la publication du rapport de synthèse requis ci-dessus et la deuxième réunion du Comité préparatoire et deux réunions sur deux jours entre les deuxième et troisième réunions du Comité préparatoire. La réunion finale intersessions doit être organisée au plus tard huit semaines avant la date de la troisième réunion du Comité préparatoire;

h) Demander aux Gouvernements, aux organismes pertinents de l'ONU, notamment les trois Conventions de Rio et d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, ainsi qu'aux institutions financières internationales, aux banques de développement régional et à d'autres organisations régionales et internationales, de participer au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, en délivrant une contribution technique ou tout autre apport, selon le cas, au rapport du Secrétaire général sur l'objectif et les thèmes de la Conférence;

i) Demander au Secrétariat de rechercher des informations ou tout autre apport, notamment par le biais d'un questionnaire destiné aux États Membres, à l'Organisation des Nations Unies, aux institutions financières internationales, aux grands groupes et aux autres parties prenantes, concernant leur expérience, notamment les facteurs de réussite, les défis et les risques qu'ils ont observés eu égard à l'objectif et aux thèmes de la Conférence et demander également au Secrétariat, de préparer, sous la surveillance du Bureau, une synthèse des informations et des contributions recueillies de cette manière;

j) Inviter les organes directeurs des organismes concernés des Nations Unies à transmettre au processus préparatoire de la Conférence, les textes issus de leurs réunions portant sur l'objectif et les thèmes de la conférence;

k) Demander aux commissions régionales d'organiser en coopération avec d'autres parties prenantes, les réunions régionales préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et inviter à cet égard, les donateurs bilatéraux et internationaux et les autres pays, qui sont en mesure de le faire, de soutenir ces réunions, par le biais des contributions volontaires;

l) Demander aux parties intéressées, notamment les organes et organisations des Nations Unies, les institutions financières internationales et les grands groupes s'intéressant au développement durable de participer ou d'apporter leur soutien aux réunions intersessions du processus préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

m) Encourager les donateurs internationaux et bilatéraux et les autres pays qui sont en mesure de le faire à appuyer les préparatifs du Sommet en versant des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale et à

faciliter la participation de représentants des pays en développement aux activités préparatoires régionales et internationales, ainsi qu'au Sommet lui-même.
